

ces nombreuses chances de prospérité, et ces divers titres, nous croyons qu'elle a droit à la confiance générale.

En reproduisant cette opinion si favorable et si compétente, nous croyons être utiles aux capitalistes ou aux personnes qui veulent tirer un parti avantageux de leurs épargnes et qui reculent devant les inconvénients des placements hypothécaires, les fluctuations si onéreuses de la rente, le minime intérêt qu'elle produit; enfin devant le taux si élevé des propriétés foncières.

La compagnie de Charenton, en dehors d'un intérêt de 6%, qu'elle garantit à chaque action de 250, offre encore la certitude d'un dividende non moins important avec toute la sécurité d'un placement hypothécaire.

Les souscriptions d'actions et les demandes de renseignements continuent à être adressées à M. Cleemann banquier rue de la Victoire N° 11 à Paris.

HYGIÈNE-GRIPPE.

La maladie épidémique qui régnait en France, nous fait un devoir d'éclairer nos lecteurs sur le mérite réel des pectoraux annoncés chaque jour, et pour cela nous ne pouvons mieux faire que de transcrire textuellement l'opinion émise par l'un de nos meilleurs journaux de médecine sur les propriétés de la PATE DE REGNAULD AÎNÉ; (1) qui à LONDRES et à PARIS est ordonnée avec un grand succès pour prévenir et guérir L'INFLUENZA ou GRIPPE.

Extrait du N° XXXVI de la Gazette de Santé ou recueil général de ce que la médecine peut offrir de plus avantageux pour prévenir et guérir les maladies, par une société de médecins.

- C'est au moment où la toux, les rhumes, les catarrhes, et toute la catégorie des maladies de poitrine exercent leur empire, qu'il est important de faire connaître les moyens avoués par les médecins praticiens pour diminuer, soulager et guérir quelques-unes de ces affections.
- Sous ce rapport nous croyons devoir recommander la Pâte de Regnauld aîné, pharmacien, à Paris, rue Gaumartin, 45.
- Cette pâte peut remplacer avec avantage, des tisanes incommodes et fatigantes dont l'usage est surtout difficile dans les voyages; elle est composée avec les extraits des plantes pectorales, elle possède une saveur agréable, et ne contient aucune préparation opiacée, dont l'effet toujours trompeur et souvent funeste, ne procure pour l'ordinaire, qu'un soulagement momentané. Les essais nombreux faits jusqu'à ce jour par plusieurs médecins instruits justifient notre recommandation.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Depuis quelques jours, le bruit courait qu'il y allait avoir d'un moment à l'autre du désordre à Barcelonne, et ce bruit avait pris plus de consistance à la suite des derniers événements de Reus et de Tarragone. Les mesures nécessaires prises par l'autorité pour le maintien de la tranquillité furent inutiles, et le mouvement éclata le 4 au matin.

Une partie des individus désarmés des bataillons de la milice nationale s'emparèrent, vers les sept heures du matin, de la maison de ville ainsi que du quartier de l'artillerie de cette milice qui sont à Sainte-Clair. Ils placèrent ensuite des postes à l'entrée des rues qui aboutissent à la place San Jaime, interceptant la circulation et élevèrent des barricades dans quelques unes. Pendant ce temps, la plupart des individus qui se tenaient prêts pour le mouvement se réunissaient à la hâte. Aussitôt le tumulte s'accrut, les bataillons de la milice nationale se rassemblèrent peu à peu dans leurs quartiers; et les nationaux qui passaient pour s'y rendre, sur le point occupé par les insurgés, étaient désarmés par eux avec

la liberté de rester ou de poursuivre leur chemin.

A neuf heures et demie, 300 révoltés environ, formés en colonne, sortirent de la place San Jaime, précédés et accompagnés d'une foule considérable et avec le drapeau du 1^{er} bataillon de la milice; ils passèrent par la rue de la Boqueria et par la Rambla, et se dirigèrent vers les Atrazanas.

En face de la rue Nueva, il y avait une réserve de 30 lanciers et de 50 mosos de la escuadra. Devant Santa Monica était un demi-bataillon de milice, un fort détachement de marins, et au milieu de la promenade deux canons avec leurs coups prêts à tirer. Sur le rempart des Atrazanas, se trouvaient déjà formés quelques compagnies de la marine royale anglaise, avec le pavillon britannique et servant quelques pièces qui enfilèrent la rue Ancha et la Rambla.

Lorsque les révoltés arrivèrent à l'entrée de la rue Nueva, ils poussèrent les cris de *viva la libertad viva Isabelle II!* auxquels il fut répondu, et leur colonne poursuivit sa route sans que de part ni d'autre on engageât d'hostilité. Arrivés à la place du théâtre, la troupe les reconnut et ils répondirent comme de coutume. Le gouverneur leur fit intimer l'ordre de se retirer, mais loin d'y obéir, ils tirèrent sur le sous-inspecteur de la milice et les lanciers. Cette attaque déterminait le gouverneur et le sous-inspecteur à commander le feu; les mosos obéirent et firent une décharge qui tua sept révoltés, en blessa grièvement quatorze qui restèrent sur la place ainsi que beaucoup d'autres moins gravement, parmi lesquels étaient quelques curieux. Ces mosos chargèrent ensuite à la baïonnette, ainsi que la cavalerie, et les insurgés disparurent aussitôt par la rue de Trentaclus et celles qui la traversent, en abandonnant beaucoup d'armes sur la place du théâtre.

Le général Parreno mit alors la ville en état de siège, et la déclaration en fut faite par un ordre qui fut publié au son du tambour.

La Rambla ayant été évacuée, on fit avancer une forte armée plus considérable vers l'entrée des rues voisines du point où les révoltés s'étaient déjà retranchés et surtout du côté de la place Nueva et de Call. On les somma de se rendre, mais ils refusèrent et dirent que s'ils le faisaient, ils exigeraient préalablement une capitulation dans laquelle ils posaient des conditions humiliantes. On insista de nouveau; mais lorsqu'on vit qu'il était impossible de les mettre à la raison, on commença le feu sur eux, et on leur tira quelques coups de canon, auxquels ils ripostèrent par une fusillade. Ils firent signe, en voyant cela, qu'ils désiraient capituler; mais comme ils persistaient encore dans des prétentions inadmissibles, on recommença à les canonner de trois points différents, savoir: de la descente de l'évêché, du Call et de Begoni; un feu de mousqueterie était encore dirigé sur eux des terrasses et des balcons occupés par des pionniers et les mosos de la escuadra. Quelques révoltés étaient déjà venus se rendre et avaient été conduits aux Atrazanas.

Le combat ayant encore été suspendu, un peloton du 3^e bataillon fit feu, de la Rambla et de la rue du Carmen où se trouve son quartier, sur une patrouille de lanciers. Mais une pièce d'artillerie mise en batterie à l'entrée de cette rue, en délogea les révoltés ainsi que de leur quartier.

La nuit allait arriver cependant, sans qu'on eût pu se rendre maîtres des révoltés, quoique la plupart d'entre eux prétendissent avoir été séduits et que le reste disait qu'ils déposeraient les armes si on leur promettait de partir pour battre la faction. La nuit se passa, chacun conserva son poste et lorsqu'au point du jour les révoltés des postes avancés furent prendre les ordres de leurs chefs, ils reconnurent que ceux-ci les avaient abandonnés, et qu'ils avaient profité de l'obscurité de la nuit pour se cacher ou s'échapper.

Bientôt les lieux occupés par les révoltés furent évacués, la troupe et la milice nationale y rétablirent l'ordre et mirent fin à une journée terrible pendant laquelle le sang libéral espagnol a coulé

abondamment dans une ville autrefois la plus paisible.

Parmi les personnes notables qui ont prêté un concours efficace à l'autorité, on a particulièrement remarqué le général Pastors et le consul anglais.

— Le *Belcar*, bateau à vapeur, parti de Valence, le 17, et de Barcelone, le 19, apporte des nouvelles très-récemment de ces deux villes. La tranquillité entièrement rétablie à Barcelone, régnait également à Valence. Le *National* du 19, journal de Barcelone, confirme le succès obtenu par le capitaine-général baron de Méer, sur les bandes carlistes réunies à Solsona.

Bayonne, le 17 mai 1837, à onze heures et demi.

Le général commandant la 20^e division militaire à M. le ministre de la guerre.

Le général Evans a attaqué hier, à midi, Irun, qui se défendait ce matin avec acharnement. Les redoutes ne se sont pas encore enlevées; c'est une résistance désespérée, toutes les issues étant fermées aux carlistes. J'ai envoyé des chirurgiens de ma division; j'ai établi une ambulance, et j'ai fait partir de Bayonne un caisson d'ambulance. Les blessés sont transportés par la Bidassoa.

L'infanterie était le 15 vers Estella; Iribarren a l'entrée de la Reyna, en communication avec Lo-et Vittoria.

A une heure, Evans a laissé sortir d'Irun les femmes et les enfants. La défense continue vivement. Espartaco occupe Ernaui.

17 mai 1837, à 10 heures 1/2 du soir. Irun a été pris aujourd'hui à une heure. Au moment où la redoute capitulait, le colonel Arbutnot est entré dans la ville par un coup de main, faisant sauter la porte avec le pétard. La résistance a continué, mais inutilement; la ville a été mise au pillage, 400 prisonniers renfermés dans la maison commune étaient gardés, l'épée à la main, par les officiers anglais. 200 ont été passés à la baïonnette. Evans a fait tous ses efforts pour arrêter l'effusion du sang; sa conduite a été belle. Il y a eu 150 blessés anglais-christiens; 40 sont sur notre territoire. Les troupes de terre vont attaquer Fontarabie, qui est cerné.

18 mai 1837, 5 heures du soir. Fontarabie n'a fait aucune résistance et a capitulé à midi. La garnison comptait près de 300 hommes et des paysans armés.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 24 au 31 Mai 1837.

ARRIVÉES.

PORTOVECCHIO, Tartano L'Annonciation, cap. Semidei.

ALERIA, Mistick la Conception, cap. Sisco.

LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.

LIVOURNE, Bouf S-Jean, cap. Lambert.

PORTOVECCHIO, Mistick le Pipi, cap. Gentil.

TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cincio.

DÉPARTS.

TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cincio.

LIVOURNE, Mistick Conception, cap. Cardella.

TOULON, Bombardo la Persévérant, c. Roboul.

TOULON, Goëlette la Clémence, c. Garneville.

PORTO-TORRE, Brick-Goëlette le Printemps, cap. Cambiagio.

LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.

MARSEILLE, Bateau S-Jean, cap. Sodini.

TOULON, Goëlette d'Etat l'Étoile, cap. Gasquet.

Lieut. de vaisseau.

PROPRIANO, Gondole l'Assomption, c. Bonelli.

ALFRIA, Mistick l'Assomption, cap. Valerj.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. — De l'Imprimerie de C. Fabiani.

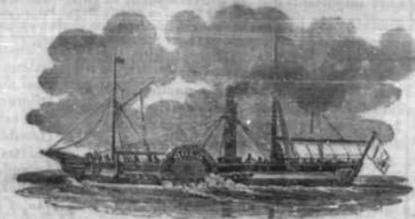
MERCREDI 7 JUIN 1837.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

A l'Office central de L'ÉPÉLLETIER BOYRONNIER et C^o, rue N. Dame des victoires N° 38.
A l'Administration des Postes, de Pl. JUSTIN et C^o Place de la Bourse, N° 8; à la correspondance commerciale, de PIERRE DE LA ROULOT, rue St Honoré 297, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire français.



L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

QUATRIÈME ANNÉE, N° 134.

PREMIER ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.

POUR SIX MOIS 8

POUR TROIS MOIS 4

POUR LE CONTINENT 20

POUR L'ÉTRANGER 24

Prix d'abonnement, 10 c. 12 mois.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDIS.



CORSE.

ENQUÊTE sur l'avant projet de la route royale de Bastia à Bonifacio, ayant son point de départ au pont de Gols et sa direction par la plaine d'Aleria et du Fiumorbo.

On l'a dit depuis long temps: pour connaître si un pays est bien administré, il n'y a qu'à observer l'état de ses voies de communication.

Nous nous permettrons d'ajouter à cette maxime, le corollaire suivant: pour savoir si un administrateur en chef est à la hauteur de sa mission, il n'y a qu'à l'entendre discuter sur cette matière.

Lecteurs! un peu d'attention: l'objet est fort important, il peut avoir une immense portée sur les destinées de notre pays. Écoutez notre Préfet: il va s'expliquer par son organe officiel, le *Journal de la Corse*;

Ces déclarations, dit cette feuille, (en parlant des déclarations consignées dans les registres ouverts aux chefs-lieux des localités intéressées), invoquant toutes le bienfait de l'établissement d'une route éminemment utile aux populations de la côte orientale de la Corse, n'ont pas été, néanmoins, unanimes pour ce qui concerne sa direction dans la partie qui avoisine Cervione et les communes qui l'environnent.

On sait que le projet de MM. les Ingénieurs laisse ces communes en dehors de la grande communication qu'il s'agit d'établir, à cause du long détour qu'elle ferait, des obstacles que paraît opposer l'élevation de Cervione et de la dépense considérable qui en résulterait; mais la commission d'enquête a envisagé la question de direction sous un point de vue autrement important.

Elle a considéré que le voyageur n'aurait point un lieu assuré de repos pendant le long espace qui existe entre Bastia et Portovecchio, à travers une vaste plaine, malsaine, si la route n'était pas dirigée par Cervione. Elle a également senti que cette petite ville naissante deviendrait le centre d'activité d'un commerce journalier avec les cantons de Prunelli, Pietra, San Nicolao, Pero et Casavecchie, Mota et Pischiroce, et un moyen puissant de civilisation; qu'à ce titre elle insistait vivement pour que la route traversât Cervione.

Ces considérations, d'un ordre supérieur, ont été admises et partagées par M. le Préfet de la Corse qui, dans son avis sur le résultat de l'enquête et l'opinion de la commission, les a fortement appuyées.

Ce travail important, suivi avec zèle et une grande activité, est aujourd'hui sous les yeux du gouvernement. Espérons que la sollicitude bienveillante de M. le Directeur général des ponts et chaussées, nous obtiendra encore cette année le

vote législatif qui dotera le pays d'une nouvelle route royale, l'une des plus utiles de la Corse.

Nous demeurons les bras croisés d'étonnement! Et d'abord, nous sommes forcés de nous demander, si M. le Préfet s'est jamais rendu compte du but qu'on se propose par l'établissement d'une communication nouvelle, par la construction d'une route! Qu'on nous pardonne de remonter aux simples rudiments, aux premières notions de la science administrative; mais nous sommes obligés de rappeler que c'est l'économie du temps et des forces motrices dans les moyens de transport, qu'on recherche avant tout, et qu'il est impossible de l'obtenir par des routes qui présentent des pentes trop sensibles. Aussi pour éviter ces pentes ou pour les faire disparaître, on fait quelquefois les plus grands travaux: on perce des montagnes, on construit des arcs sur piliers, des chaussées et autres travaux non moins dispendieux.

D'après ces simples notions à la portée de tout le monde, on s'attendait à voir enfin doter la Corse d'une route parfaitement horizontale: la nature des lieux de cette partie de l'île s'y prêtait admirablement; et tel était en réalité le dessein de MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées, juges pertinents. Ainsi que l'initiation même de leur projet l'indique, ils avaient tout bonnement tracé la ligne de la route royale au travers de la plaine. Eh bien! M. le Préfet n'en veut pas. Nous disons M. le Préfet, sans nous occuper de la commission qui l'entourait, parce que une commission nommée et présidée par un Préfet n'a jamais en d'autre opinion que la sienne. M. le Préfet veut au contraire, que la route royale quitte la plaine pour se jeter dans les montagnes afin de passer par Cervione, situé sur une hauteur fort élevée et qui domine le pays presque perpendiculairement.

C'est en vain que MM. les Ingénieurs ont dû lui mettre sous les yeux; qu'ils seraient obligés de faire un long détour; qu'on dépenserait trois cents mille francs de plus, et que la route serait manquée. — M. le Préfet a envisagé la question de direction sous un point de vue autrement important! C'est aux commodités, à la santé du voyageur qu'il faut pourvoir avant tout: le voyageur n'aurait pas un lieu assuré de repos, depuis Bastia jusqu'à Portovecchio, à travers une vaste plaine malsaine, si la route n'était point dirigée par Cervione.

Si l'on nous eut permis d'interrompre notre Préfet dans la noble et chaleureuse improvisation, que dans cette occasion il ne peut avoir manqué d'adresser à ses auditeurs, nous l'aurions prié de réfléchir; que nous avions la certitude de voir sur cette route traversant les contrées les plus fertiles de la Corse, beaucoup plus de sacs de blé, de maïs et d'haricots que de voyageurs craignant le mauvais air; que s'il pouvait s'en rencontrer quelqu'un (pendant la canicule) tellement épouvanté de compromettre sa santé pour se sauver dans un lieu aussi élevé que Cervione, il n'était pas nécessaire de le faire suivre par tous les sacs de blé, maïs et haricots provenant des plaines d'Aleria et de Fiumorbo.

Mais nous devons relever ici une des plus étranges assertions de M. le Préfet, assertion qu'il a sans doute placée par erreur dans son journal, au lieu de la placer dans sa correspondance: il prétend qu'on ne rencontrera point un lieu assuré de repos pendant le long espace qui existe entre Bastia et Portovecchio. — Il n'en est pas moins constant qu'à chaque pas l'on trouve sur l'ancienne route royale de Bastia au Pont du Golo des maisonnettes, des auberges et des établissements agricoles, assez considérables. Et, la nouvelle route qui de Golo à St. Pancrace a été exécutée aux frais du département, voit déjà s'élever sur ses bords, des bâtiments pour servir de magasins à fourrages et de relais. Déjà elle est journellement parcourue par des voitures publiques, par des espèces d'omnibus qui ont fixé leurs courses de Bastia à l'Arena, et de Bastia à St. Pancrace. Ces voitures d'entreprise se multiplieront à mesure que la route avancera, et il n'y aura pas besoin que le département vienne à leur secours comme dans l'établissement des diligences entre Bastia et Ajaccio: car, c'est de ce côté de l'île, si négligée par nos administrateurs, que se trouvent les principaux éléments de la prospérité agricole de la Corse; population, variété de produits, contrées riches et fertiles et surtout possibilité d'avoir des communications peu dispendieuses. Eh! qu'on ne se soucie pas d'indiquer aux Corses l'endroit où ils doivent se reposer. Ils sauront bien le choisir eux mêmes, et prendre tous leurs aises et leurs commodités, pourvu qu'on ne les empêche point de se procurer de bonnes espèces en vendant leurs produits avec avantage: et pour cela, nous ne cessons jamais de le répéter, il ne faut

(1) Chez MM. Arène, Nég^o à Ajaccio; Serpentin, Md aux Terrasses, à Bastia.

point qu'ils soient écrasés par les frais de transport, ce qui arrivera toujours tant qu'on s'obstinera à construire des routes avec des pentes aussi considérables que celles qui existent, sur les routes royales d'Ajaccio à Bastia et de Bastia à S^t Florent.

Nous nous apercevons de l'étendue que va acquérir sous notre plume le sujet que nous traitons; il est si important! le présent et l'avenir de notre pays y sont intéressés. Nous ne pouvons nous résoudre à resserrer nos idées dans un seul article et nous demandons la permission d'y revenir au prochain numéro.

Une circulaire en date du 2, de M. le préfet de la Corse, fixe au dimanche 18 du courant, le jour destiné aux fêtes et réjouissances publiques, pour célébrer le mariage de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans.

La ville de Bastia n'a pas cru devoir attendre les ordres un peu tardifs de M. le préfet. Le programme de M. le maire était arrêté dès le 1^{er} et toutes les dispositions étaient prises pour le dimanche 4.

Nous n'entrerons point dans la description de cette fête. Toutes les fêtes publiques se ressemblent à peu près du côté de leur ordonnance, et l'imagination de nos architectes paraît la dessus stationnaire. Cependant, pour être justes, nous leur devons des éloges pour la belle distribution des feux de joie et des lumières. L'illumination a été du plus brillant effet, surtout au cours et à la place Louis Philippe.

Mais ce qui ne se commande point, c'est le concours des masses. Vainement l'autorité dirait au peuple; réjouissez-vous. S'il n'est pas content, il reste chez lui, et son absence contraste singulièrement avec les dispositions officielles.

Ce concours, nous en avons déjà fait la remarque ne manque point aux fêtes de la dynastie de juillet. Jamais nous n'avons vu une plus grande foule sur les lieux publics. On se couvrait dans les rues, au cours, à la place Louis Philippe, où il y avait une affluence immense, et l'on entendait exprimer par toutes les bouches, des vœux ardents pour le bonheur d'un Prince, sur lequel reposent les destinées de la France, et qui se plaît à donner à la ville de Bastia des marques répétées de son auguste patronage.

Le Ministère de la guerre a donné son adhésion aux bases de l'arrangement proposé par la ville au sujet du palais des Missionnaires et des terrains environnants.

D'après cet arrangement; 1^o La ville céderait au département de la guerre, l'aile nord du bâtiment qui offre de vastes emplacements pour le casernement; 2^o Le terrain Gregori serait également cédé à la guerre et le propriétaire indemnisé par la ville; 3^o Un mur de soutènement serait construit aux frais de la Commune sur la façade occidentale des Missionnaires.

De son côté la Guerre: 1^o Remettrait en échange l'église S^t Charles; 2^o Renoncera à toute prétention sur les terrains environnants le bâtiment des Missionnaires; 3^o Payerait la somme de 40 à 50,000 francs; 4^o Supporterait une partie des frais d'établissement de la Cour royale. Ainsi se trouve résolue une question du plus haut intérêt pour la ville, qui n'a d'autres moyens de s'étendre et de se développer que du côté de S^t Nicolas, où les terrains sont en dehors des zones de servitudes militaires.

M. Fournier chargé du service des ponts et chaussées en Corse, a été nommé Ingénieur en chef de 2^e classe.

Huit nouveaux conducteurs sont appelés à seconder M. l'ingénieur en chef dans les tra-

voux importants que le gouvernement va entreprendre: ce sont; MM. Ledanter, Langlois, Massoubre, Bullier, Raguot, Lelireton, Bourgeois, et Jerzmanowski.

M. J. César Dealma a été nommé, par décision de M. le Ministre du Commerce, en date du 3 avril, Maître de port à Portovechio.

Observations sur la 2^e session de la Cour d'Assises.

Il fut un temps où nous n'aborderions jamais l'examen des affaires criminelles de notre Cour d'Assises, sans un vif serrement de cœur. Retracer les débats, c'était dérouter le tableau d'une longue chaîne de meurtres, c'était mettre à nu les plaies saignantes du pays. Notre cœur de citoyen s'est plus d'une fois ému devant la peinture de tant de malheurs, et il ne fallait rien moins que le désir de mêler d'utiles enseignements aux cruelles impressions de ces procès dramatiques, pour nous décider à parcourir ce cercle de sang et d'homicides. Cependant, même au milieu de tant de sujets de douleurs et de regrets, l'avenir nous apparaissait sous un jour moins alarmant. Une tendance bien sensible, quoique contestée par certains observateurs incrédules et pessimistes, vers des mœurs plus douces, et des habitudes plus sociales, l'horreur pour l'assassinat, le respect pour les autorités respectables, une plus saine entente des véritables intérêts du pays, nous semblaient autant de symptômes précurseurs de l'heureuse révolution qu'appelaient nos vœux et dont nous commençons à recueillir les fruits.

En vain cherchait-on à nous effrayer par le nombre des affaires criminelles et l'encombrement des prisons du ressort. Que peut-on espérer du pays, quelles améliorations peut-on attendre de son avenir, lorsqu'on voit le code brutal de la violence, rempacer dans plus d'une localité le code de la raison et de la morale, lorsque la violence est substituée au droit, lorsque le patronage vient paralyser l'action de la justice répressive; lorsqu'enfin la Corse présente d'un bout à l'autre l'image d'un camparné?

Sans déguiser l'étendue du mal, nous ne tombions pas d'accord sur sa véritable cause, avec les faiseurs de statistiques.

Les crimes, disions-nous sans cesse, ne sont pas dans la nature des Corseis. Ils détestent le meurtre, autant que tous ces véhéments orateurs de Cour d'Assises, qui sous une pitié de mélodrame, cachent un cœur peut-être moins sensible que le nôtre.

Poursuivez avec une égale fermeté le riche et le pauvre, le prolétaire comme le notable, et la justice deviendra ce qu'elle était du tems de Paoletti, une sorte de divinité populaire. Ayez confiance dans la meilleure de toutes les magistratures, celle du jury, et le jury surpassera même votre attente. Les armes sous une excitation accidentelle de sanglantes mêlées, et bien qu'on les supprime par les lois en vigueur. Que la mesure soit générale, qu'elle n'ait point le caractère odieux d'un privilège, et nous prédisons d'avance qu'elle sera exécutée avec la plus grande facilité. Nous étions-nous trompés? Étaient-ce là des illusions? Le résultat n'a surpris que les auteurs de certains rapports occultes sur la situation morale du pays. Comme ils n'ont étudié notre caractère que dans les annales criminelles d'une époque douloureuse, ils mettent sur notre compte les erreurs des Magistrats, et nous rendent responsables des excès, ou des systèmes les plus absurdes, entraînés par lois des villages écartés. Pour contenir cette opinion défavorable, il se rencontrait des fonctionnaires qui grossissaient à dessein le chiffre des meurtres. D'autres remplissaient leurs correspondances officielles et privées des détails les plus affreux. Ils comptaient les jours de la session. Ici la Corse, s'écriaient-ils sans cesse d'une voix larmoyante, tient le premier rang sur le tableau des procès criminels du Royaume; c'est une contrée sauvage et

encore livrée à tous les désordres de l'état de nature. Pas moyen de la civiliser. Il faut désespérer de son avenir. Ce concert de doléances et d'anathèmes alla même rattacher la chambre des communes. Un député ne voyait de remède à nos maux que dans l'adoption d'un régime exceptionnel. Toutes ces craintes exagérées et qui fort souvent déguisaient des vœux personnelles, ne troublèrent point notre sécurité. Les raisons de toutes ces appréhensions chimériques, tirées en grande partie du nombre des procédures criminelles, ne prouvaient point, qu'il y eût réellement sujet de s'alarmer, encore moins nécessité impérieuse de sortir des bornes de la légalité. On devait en conclure seulement, que l'on se trompait d'époque. En effet, les deux tiers des procès soumis à l'examen et au jugement du jury, étaient le triste héritage d'une époque déjà fort loin de nous. Ce qui le démontre mieux encore, c'est que cette dernière session n'a pas plus duré que celle du continent. On pouvait même retrancher quelques affaires du tableau de la Cour des Assises, qui par leur nature, semblaient plutôt appartenir à la police correctionnelle. Que l'on veuille bien nous dire maintenant lesquels avaient mieux jugé du pays, de ceux qui le voyaient engagé sans retour dans les voies de la perdition, ou de nous qui repoussant avec force ces sinistres prophéties, n'avons jamais cessé de livrer nos cœurs aux plus douces espérances.

Un mot à présent sur le caractère moral et judiciaire de cette session.

Les verdicts ont satisfait assez généralement la cour et l'opinion publique. On ne cite qu'une seule déclaration scandaleuse. C'est l'acquiescement d'un individu pourrivi à raison d'un fait de blessures graves, et dont le complice moins coupable, avait pourtant été frappé d'une peine assez forte. Les arrêts de la Cour ont obtenu aussi l'assentiment de la partie éclairée du public. On pourrait néanmoins à l'aide d'un rapprochement critique et rationnel, établir en peu de mots, que la durée des peines n'a pas toujours été graduée sur la moralité des faits et le dommage social. Mais l'ensemble des arrêts nous a paru concilier parfaitement les intérêts de la justice, avec les sentiments de l'humanité. Nous devons faire remarquer en outre, une amélioration ou plutôt la demi-cessation d'un abus dans la procédure par jurés; c'est le refus d'accorder des congés en masse.

Nombre des accusés.	17.
Condamnés aux travaux forcés à temps 3	
Idem. — à la réclusion.	3
Idem. — à des peines correctionnelles 9	
Acquittés.	4
Total.	17.

La ville de Bastia a fait une perte douloureuse dans la personne de M. François Louis de Casabianca, Maréchal de Camp en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur et de S^t Louis, décédé le 19 du mois de mai dernier, après une courte maladie, à l'âge de 61 ans.

M. de Casabianca, dont sa famille s'est toujours fait remarquer par son patriotisme, embrassa de bonne heure la carrière des armes. Il a fait avec distinction les Campagnes d'Italie et d'Espagne. Ses honorables services ne tardèrent pas à l'élever aux premiers grades militaires.

Retiré dans ses foyers après les événements de 1814; la loyauté et la loyauté de son caractère, l'alliance de toutes les vertus sociales lui avaient concilié tous les cœurs.

Il a emporté les regrets de tous ceux qui l'ont connu, et qui ont été à même d'apprécier ses belles qualités. Il a laissé à une nombreuse famille qui le chérissait tendrement et qui est inconsolable de sa perte, le souvenir d'une vie pure et sans tâche.

MM. l'avocat Multedo et l'abbé Saliceti, curé de Vescovato, ont payé un juste tribut d'éloges

à la mémoire du défunt, en présence des autorités civiles et militaires et d'un nombreux concours de citoyens de la ville et des cantons environnants.

Nous appelons l'attention et l'intérêt de nos Concitoyens sur l'industrie naissante du S^t. Luciana (V. aux annonces). Ses voitures nous paraissent convenablement disposées pour quatre places et à des prix modiques, ce qui est d'un augure pour notre prospérité à venir. De semblables spéculations méritent d'être encouragées. Nous faisons des vœux pour que les entreprises de ce genre soient couronnées d'un plein succès. — Ce pas fait décidément sur la voie des progrès, tient à ce que toute cette ligne à parcourir jusqu'à S^t. Pancrace, a été récemment améliorée.

PARIS.

Plusieurs journaux cherchent encore à nier, par les témoignages les plus suspects, l'empressement que montrent les populations du nord de la France à entourer de leur dévouement Son Altesse Royale Madame la princesse Hélène de Mecklenbourg. Nous avons déjà donné un démenti formel aux bruits que l'on a répandus à ce sujet. On a vu comment la garde nationale de Metz avait réclamé d'une commune voix, et par une résolution spontanée, contre des suggestions perfides qui avaient pour but d'étouffer l'expression de ses sympathies constitutionnelles et monarchiques.

On voit aujourd'hui, par les dépêches que nous publions, un nouveau démenti contre les insinuations répandues à dessin sur l'esprit de nos départements du Nord: madame la princesse Hélène de Mecklenbourg est accueillie partout avec enthousiasme. Elle reçoit partout des hommages et des vœux. Son voyage depuis notre frontière jusqu'à Fontainebleau, sera un véritable triomphe pour elle, pour l'auguste famille qui l'attend, et pour la France, qui fonde sur son union avec l'héritier du trône, de si précieuses espérances.

Une grande députation du corps municipal de Paris, présentée par le préfet de la Seine, M. le comte de Bantebureau, a été admise hier à complimenter le Roi et la Reine sur le mariage de S. A. R. Mgr leduc d'Orléans. Cette députation a prié LL. MM. et la Famille royale d'honorer de leur présence le dîner et le bal que donnera la ville de Paris le 15 juin, à l'occasion de cet heureux mariage.

Leurs Majestés y ont consenti de la manière la plus gracieuse.

Le même jour, une députation du conseil municipal de Bordeaux, composée de MM. Hourquebie, adjoint au maire; Guestier junior, membre de la chambre des députés; Mérilhou et Legarde, conseillers municipaux, a été reçue par LL. MM. et leur a présenté les félicitations de la ville de Bordeaux, à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

Immédiatement après leur réception par LL. MM. les deux députations ont été admises auprès du Prince royal.

La garde nationale de Paris se dispose à témoigner au Prince royal tous ses sentiments de respect et d'attachement: elle compte dans ses rangs plusieurs jeunes hommes qui ont vu se développer en lui les dons d'un noble caractère, en partageant, auprès de lui, comme lui, les jeux, les avantages, les combats, les triomphes de l'éducation publique. Elle a suivi le prince dans ses études, dans ses voyages, à la tranchée d'Anvers, sous le feu des Kabates en Afrique. Elle a su que son esprit, ses lumières, son sang froid et l'affabilité de ses manières lui avaient en tous lieux conquis les suffrages. Dans les revues militaires, dans les cérémonies publiques, la garde nationale se le montre avec affection, comme un jeune homme que Paris a vu grandir et se former pour servir d'exemple à tous: l'affection de tant de citoyens honorables a droit de toucher profondément le cœur du prince royal et de la prin-

cesse dont la France ne se sépare plus.

La garde nationale, en effet, c'est la classe active de la capitale, armée sans solde mais qui ne fut pas sans périls, industrie protectrice autant qu'elle a besoin qu'on la protège, population éclairée dont l'esprit, judicieux et sage comprend tout ce que le pays gagne à des institutions libres, au respect des lois aux idées d'ordre, de paix, de stabilité. On conçoit qu'elle ait accueilli avec joie la pensée de célébrer par une fête, par un bal, l'union qui assure le bonheur d'une famille et l'avenir d'une nation.

La promotion que prépare le département de la guerre, à l'occasion du mariage de S. A. R. consiste en quatorze maréchaux-de-camp qui compléteront le cadre de cette arme. Dans ce nombre, huit colonels seront déposés dans quelques départements; quant aux nouveaux colonels, ils seront pris autant que possible parmi ceux qui ont fait la campagne d'Anvers et celle de Mascara. (Charte de 1830.)

Le Roi voulant donner un témoignage de sa sollicitude aux marins destinés à entreprendre un voyage de découverte au pôle antarctique, sous les ordres de M. le capitaine de vaisseau Dumont d'Urville, a décidé, par une ordonnance du 20 de ce mois que les officiers marins, matelots, surnuméraires, domestiques et mousseux, composant les équipages des gabarres *L'Atrolabe* et la *Zélie*, auront droit à une prime qui sera réglée comme suit, selon les divers degrés de la latitude sud auxquels ces bâtiments pourront atteindre; savoir:

- Au 75^e degré: 150 fr. à chaque maître chargé; 100 fr. à chaque officier marinier, matelot et surnuméraire; 50 fr. à chaque domestique et mousse.
- Pour chaque degré au-delà du 75^e: 30 fr. à chaque maître chargé; 20 fr. à chaque officier marinier, matelot et surnuméraire; 10 fr. à chaque domestique et mousse.

Une lettre de Fontainebleau marque que l'enthousiasme le plus vif a éclaté à l'arrivée de la duchesse Hélène. On assure que la princesse a dit, en se jetant dans les bras de la reine, que son cœur ne pouvait plus suffire à de si délicieuses émotions.

On nous écrit de Fontainebleau, 26 mai: La princesse est enfin arrivée. Nous allons essayer de peindre la scène la plus touchante à la fois et la plus solennelle dont le château de Fontainebleau ait été témoin depuis fort long temps.

C'est à 6 heures 50 minutes du soir que la voiture de la princesse Hélène est arrivée dans la grande et magnifique cour du cheval Blanc; les tambours et les acclamations de la multitude avaient déjà annoncé que la princesse approchait. Le Roi, escorté de ses aides-de-camp, des maréchaux des dignitaires, des ministres, était arrivé au haut du perron. La Reine, S. A. R. Madame Adélaïde, le roi et la reine des Belges sont arrivés bientôt après avec les princesses. Quand la voiture de la princesse Hélène a été dans la cour, le duc d'Orléans et le duc de Nemours ont descendu le grand escalier pour aller à sa rencontre. Le duc de Nemours a pris la main de l'auguste fiancée et l'a menée droit au Roi. La jeune princesse, fondant en larmes, est tombée aux genoux de Sa Majesté, qui l'a relevée et l'a embrassée avec tendresse; en ce moment des larmes de bonheur ont inondé le visage du Roi des Français. Bientôt la Reine a reçu aussi dans ses bras sa nouvelle fille, et alors l'émotion, le bonheur de la famille royale a été à son comble. Les assistants ont été vivement pénétrés, et si parmi eux il en était qui eussent assisté à d'autres fêtes de roi, ils ont pu dire qu'ils en avaient vu où la morgue et l'étiquette avaient peut-être plus de part; mais assurément ils n'en ont jamais vu où les vertus touchantes de la famille s'alliaient avec plus d'éclat à la splendeur et la dignité du rang.

Tout le monde est enchanté de la grâce, de l'amabilité de la princesse; chacun comprend que la duchesse d'Orléans sera une digne sœur de la princesse Marie.

La *Charte* publie de longs détails sur l'accueil qui a été fait à la princesse Hélène dans toutes les localités qu'elle a parcourues, et particulièrement à Metz.

L'empressement qu'a excitée la princesse est une preuve éclatante de la sympathie de la France pour l'auguste famille à laquelle elle vient s'unir.

La chambre des pairs a voté à la majorité de 83 voix contre 15 la loi sur les fonds secrets supplémentaires.

M. le baron Louis a refusé, assure-t-on, l'intendance de la liste civile; M. Barthe aurait alors exprimé l'intention de se séparer du cabinet pour reprendre ses anciennes fonctions de président de la cour des comptes; dans ce cas, M. Martin (du Nord) remplacerait M. Barthe comme garde-des-sceaux, et M. Cunin-Gratideau serait nommé ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. (La Presse.)

Par ordonnance du Roi du 25 mai: M. Langlois d'Amilly, conseiller-d'état, membre de la Chambre des députés, est nommé préfet du département de l'Orne, en remplacement de M. Mancel.

M. Mancel, préfet de l'Orne, est nommé préfet du département de la Vienne, en remplacement de M. Jussieu (Alexis), appelé à d'autres fonctions.

Yousouf bey est venu en France pour déposer dans le procès du général de Rigny. Il est arrivé à Paris.

Le *Journal de Paris* dit qu'il a été question de conférer le chapeau de cardinal à un prélat français, par suite de la mort de M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, et que les chances sont en faveur de M. d'Astros, archevêque de Toulouse.

Le *Moniteur* contient les ordonnances suivantes du 27 mai:

1. Le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, est élevé à la dignité de chancelier de France;

2. M. le comte Siméon, pair de France, est nommé président de la cour des comptes, en remplacement de M. Barthe, pair de France, appelé aux fonctions de garde-des-sceaux;

3. M. Chagaray, procureur-général près la cour royale d'Orléans, est nommé procureur-général près la cour de Rennes, en remplacement de M. Hello, appelé à d'autres fonctions;

4. M. Hello, procureur-général près la cour royale de Rennes, est nommé avocat-général près la cour de cassation, en remplacement de M. Parant, appelé à d'autres fonctions;

5. M. Mottet, ancien procureur-général près la cour royale de Bastia, membre de la chambre des députés, est nommé procureur-général près la cour royale d'Orléans, en remplacement de M. Chagaray, appelé à d'autres fonctions.

Une pétition pour la réunion d'Alger à la France a été déposée sur le bureau de la chambre par l'honorable M. Reynard, député des Bouches-du-Rhône. Cette pétition est revêtue de plusieurs centaines de signatures, parmi lesquelles on remarque celles de M. Mérilhou; de M. Tayer, de M. Javal banquier, et d'un grand nombre de notabilités du barreau, de la banque et du commerce.

M. Perail a été reçu à Condom, le 28 mai, au premier tour de scrutin.

M. Brod vient de former rue Grenelle S^t. Honoré N^o 30 à Paris un établissement consacré spécialement à la fabrication des instrumens à vent et notamment des hautbois, Cor anglais, Barytons, Bassons et Clarinettes, poussée à un très haut point de perfection. On y trouve un assortiment de musique, méthodes, anches et tout ce qui a rapport aux instrumens.

Le bateau à vapeur la *Chimère*, arrivé dans la nuit du 23 au 24 à Toulon a apporté de nouvelle d'Alger et de Bone dont voici le résumé : Bone, le 17 mai.

Le colonel Bernelle est parti à la tête de 1,200 hommes pour faire quelques reconnaissances. Il s'établit ensuite entre Drea et Guelma, au lieu dit *Nechmery*, où l'on a tracé l'enceinte d'un camp qui fournira des escortes au convoi que l'on enverra de Bone à Guelma.

Les prédications d'Achmet et de ses agents étaient parvenues à éloigner quelques tribus de nos marchés; mais peu à peu la confiance renaît. L'assurance donnée par le général Trézel qu'une nouvelle expédition contre Constantine aurait lieu, a fait revenir vers nous la tribu des Bani-Sala et quelques autres qui, ne voyant pas arriver des troupes étaient rentrés dans leur état de neutralité pour ne pas encourir la vengeance du bey Achmet.

Les nouvelles des camps de Dean et de Guelma sont bonnes. L'état sanitaire de troupes est très satisfaisant, et les travaux sont poussés avec beaucoup d'activité.

Alger, 20 mai. Depuis la dernière expédition du général Damrémont, Mustapha, frère d'Abdel-Kader, nommé bey de Medeah, a placé des patrouilles à tous les passages pour empêcher toute communication entre les tribus de l'Atlas et Alger; aussi les arrièves sur nos marchés sont-ils devenus fort rares.

Les tribus d'Isser et d'Amarouah s'étant refusées à indemniser le propriétaire de la ferme de Reghaya, auquel ils ont enlevé des bestiaux, M. le gouverneur-général a donné l'ordre à M. le colonel de Schauenburg de franchir, avec la colonne mobile placée sous ses ordres, le col de Téniah qui sépare la plaine de la Média de celle de l'Isser, d'entrer sur le territoire de ces tribus et de les châtier. 1,000 hommes embarqués à bord de deux bâtiments à vapeur devaient en même temps être transportés à l'embouchure de la rivière d'Isser, pour mettre l'ennemi entre deux feux; mais le mauvais temps et l'état de la mer n'ont pas permis que ce dernier mouvement s'exécutât.

Le colonel de Schauenburg, parti de Boudouan, en avant de Reghaya, le 17 au soir, a rencontré à Téniah les kabyles de Beni-Aïcha, qui ont vainement cherché à lui en disputer le passage; toutes les hauteurs ont été enlevées au pas de charge par le 2^e léger. Les Isser et les Amarous attendaient nos troupes dans la plaine et ont voulu s'opposer à leur marche; ils ont été repoussés; des bestiaux ont été pris, quelques habitations ont été détruites.

Dans la journée d'hier le colonel de Schauenburg a été attaqué par des rassemblements nombreux de Kabyles et de cavaliers arabes; il les a chargés et dispersés en leur faisant éprouver des pertes considérables. Six des leurs ont été faits prisonniers et vont être amenés à Alger. La colonne ayant rempli sa mission a repris position à Boudouan.

Dans ces deux engagements, les troupes se sont bien conduites; les difficultés excessives que présentait le pays n'ont pas ralenti leur ardeur; partout où elles se sont montrées, l'ennemi a été forcé de leur céder le terrain; le sous-lieutenant Esord, du 2^e léger, a été tué, 32 hommes ont été blessés. M. le gouverneur-général a décidé que les bestiaux enlevés à l'ennemi seraient donnés au propriétaire de la ferme de Reghaya, pour l'indemniser de ceux qu'il a perdus.

ALGER, 26 mai. — Nous avons précédemment annoncé qu'Abdel-Kader avait envoyé son khalifa, Mouleud ben Arach, à M. le général Bugeaud pour entrer en pourparler avec lui.

Les nouvelles qui nous arrivent d'Oran font connaître que cette démarche de l'émir, dont les prétentions sont loin d'être acceptables, n'a eu aucun résultat; et que l'espoir d'un prochain arrangement s'est évaporé.

On a fait courir le bruit dans cette ville, qu'on le pen de succès de ces premières négociations.

devoit être principalement attribué à celles qui à Alger, auraient été entamées sur d'autres bases avec Abd-el-Kader.

Nous pouvons assurer que ce bruit est complètement faux.

M. le lieutenant général Bugeaud s'est mis en marche le 17 mai pour Tiemsen, où il sera vraisemblablement arrivé le 21.

Il devait se rendre de là au camp de la Tafna.

Oran, 22 mai. — Cette nuit; sur les deux heures du matin, les tribus des Douairs et des Sinélas, établies sous les murs d'Oran, ont été inopinément assaillies par l'ennemi, qui a coupé 5 à 6 têtes enlevé 7 à 8 femmes et enfants, et des bestiaux. Le poste de la lunette Saint-André, ouvrage avancé de la place, a fait feu sur les assaillants; le canon a tiré. Cette fusillade, si rapprochée de la ville, y a répandu l'alarme. Le général de Brossard est sorti de très grand matin avec près de 2,000 hommes; mais l'ennemi, qui avait réagi dans sa retraite, s'était déjà retiré. Il s'est tenu tout le jour à une distance assez éloignée. Ses forces ont été évaluées à 1000 ou 2000 chevaux.

Les troupes et la milice sont restées sous les armes jusqu'à deux heures de l'après-midi. Ce soir les postes extérieurs ont été renforcés.

On assure que ce coup de main a été exécuté par les ordres d'Ab-el-Kader, qui, venant de l'Habra, se dirige dans l'ouest pour suivre le général Bugeaud. (Monteur Algérien.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Bordeaux, 28 mai 1837, 7 h. 1/2 du soir

Le 24, l'Infant est entré à Huesca. Iribarren l'y a attaqué le même jour, et, après lui avoir fait éprouver une perte de 400 hommes, s'est retiré sur Almaduevas, où il était encore le 25 ainsi que l'Infant à Huesca. Le brigadier Léou, commandant la cavalerie, a été tué et Iribarren blessé. Ce dernier devait être remplacé par Buerens, arrivé à Saragosse, le 24, avec trois mille fantassins et 300 chevaux. On ne dit rien de la direction future de l'expédition carliste.

Bordeaux, le 29. Le but d'Iribarren, en attaquant l'expédition carliste à Huesca, était de l'attirer dans la plaine pour se servir avantageusement de sa cavalerie. Sans pouvoir préciser la direction que prendra l'Infant, tout annonce que sa 1^{re} marche sera sur Barbastro où il se renforcera de bandes de la Catalogne, pour passer l'Elbre dans la direction d'Akaniz, où il serait rejoint par Cabrera. Ce ne serait qu'après avoir réuni toutes ses forces que la grande résolution de marcher sur Madrid serait prise, en faisant Valence sur la gauche.

Buerens a quitté Saragosse le 28 avec ses troupes pour rejoindre Iribarren à Almaduevas.

L'expédition carliste était encore le 26 à Huelva et s'y fortifiait.

Perpignan, le 29

Narbonne, le 30. — Le 23 on a arrêté 20 anarchistes à Lerida. On assemble des troupes pour s'opposer aux Navarrais si l'ennemi se présente. Le brigadier Ayerbe poursuit, avec 3,000 hommes, les bandes carlistes du district de Taragonne. Le 28, Royo avait son quartier-général à Ali, menaçant Puyecida sans l'attaquer. Le général Orda est de retour à Valence pour défendre la place dont Serrador a pillé, le 17, un faubourg. Ce chef était le 22 à Cheloa avec 4,000 hommes et 500 chevaux, et Osbrera, dans les environs de Castellon; avec 5,000 fantassins et 600 cavaliers.

AVIS.

M. LUCCIANA, Roch, propriétaire à Bastia, a l'honneur de prévenir le Public qu'à dater du 3 juin il aura tous les jours deux voitures disponibles :

L'une partira de cette ville à 5 heures et 1/2 du matin, pour aller au Domaine de l'Arena, où elle s'arrêtera jusqu'à 4 heures de relevée, et sera de retour le soir à Bastia.

L'autre voiture partira de S.^t Pancrace de Casinca à 5 heures et 1/2 du matin pour se rendre à Bastia, où elle restera jusqu'à 3 heures de relevée, et rentrera le même soir à S.^t Pancrace.

PRIX DE CHAQUE COURSE.

1^{re} Place. De Bastia à S.^t Pancrace

ou au Domaine de l'Arena . . . 2 fr. 00. c.

2^e Place 1 50.

1^{re} Place. De S.^t Pancrace ou de

l'Arena à Bastia 3 00.

2^e Place 1 50.

Les voyageurs qui auront des malles et autres effets au dessus de cinq kilogrammes, payeront cinq centimes par kilogramme.

S'adresser au magasin du S.^t Simon Orsini, Place d'Armes, à côté du Café L'Aurore, lieu de départ.

N. B. M. Lucciana, ensuite des réclamations qui lui sont parvenues et pour la commodité des voyageurs, a commencé du 20 du courant, le départ de la voiture de S.^t Pancrace à Bastia, n'aura lieu qu'à 10 heures du matin.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 31 Mai au 7 Juin 1837.

ARRIVÉES.

MARSEILLE, Bombarde S. Joseph, c. Piovanni.

LIVOURNE, Gondole Misericorde, c. Benso.

LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, c. Lota.

PORTO-FERRAJO Gondole S. Joseph, cap. Ragnieri.

LIVOURNE, Gondole la Vierge du Rosaire cap. Chiesanova.

ALERIA, Bœuf le St-Jean Baptiste, cap. Lota.

VENZOLASCA, Bœuf le Précurseur, cap. Sisco.

CERVIONE, Bœuf la Divine Providence, cap. Bellagamba.

Gondole St-Joseph, cap. Lorenzi.

VENZOLASCA, Mistick la Conception, cap. Loquette.

CERVIONE, Mistick St-Antoine, cap. Stretti.

PORTO-FERRAJO, Barquette le St-Jean, cap. Imperato.

LIVOURNE, Mistick Antoinette, cap. Bagliano.

TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cuneo.

BARCAREZ, Bateau le St-Pierre, cap. Bertinelli.

IL-ROUSSE, Tartane les deux cousins cap. Belgodere.

HYÈRES, Goëlette l'Assomption, c. Lucchetti.

ALERIA, Bœuf S. Joseph, cap. Paoli.

LIVOURNE, Bombarde St-Charles, cap. Ersi.

ALERIA, Goëlette St-Antoine, cap. Mariuetti.

— Mistick l'Assomption, cap. Valeri.

DEPARTS.

MARSEILLE, Mistick la Conception, c. Collari.

VENZOLASCA, Mistick Conception, c. Loquenti.

— Bœuf le Précurseur, cap. Sisco.

— Bœuf S. Antoine, cap. Stretti.

TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cuneo.

LIVOURNE, Mistick le Pipi, cap. Gentil.

PORTO-FERRAJO, Tartane la Médelle, cap. Castellani.

ALERIA, Tartane l'Annonciation, cap. Osé.

LIVOURNE, Mistick la Conception, cap. Sisco.

ALERIA, Mistick St-Luc, cap. Canavaggio.

CAPRAIA, Barquette St-Joseph cap. Ragnieri.

ALERIA, Gondole Conception, cap. Laporta.

MACINAGGIO Bombarde St-Joseph, cap. Giovannetti.

LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, c. Lota.

NANTES, Brick le Jean-Marie, cap. Robello.

CERVIONE, Gondole la Vierge du Rosaire, cap. Chiesanova.

MARSEILLE, Bœuf la Divine Providence, cap. Bellagamba.

ALERIA, Bœuf St-Antoine, cap. Stretti.

VENZOLASCA, Bateau St-Pierre, cap. Bertinelli.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. — De l'Imprimerie de C. Fabiani.

MERCREDI 14 JUIN 1837.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL

A PARIS

A l'Office-correspondant des Lettres BOURGON

et C., rue N. Dame des victoires N° 18

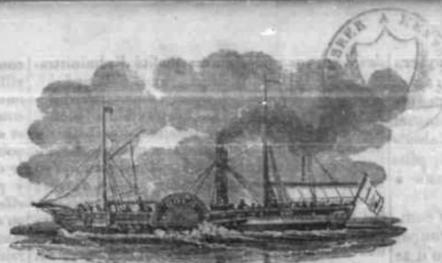
A l'adresse correspondance de Pl. JOURN

et C. Place de la Bourse, N° 8; à la cor

respondance commerciale, de PROSSERRE DE LA

Boulevard rue St Honoré 297, où l'on

reçoit les annonces pour l'Insulaire français.



L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

QUATRIÈME ANNÉE, N° 135.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE

POUR UN AN 16 fr.

POUR SIX MOIS 8

POUR TROIS MOIS 4

POUR LE CONTINENT 20

POUR L'ÉTRANGER 24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MARDIS.



CORSE.

ENQUÊTE sur l'ancien projet de la route royale de Bastia à Bonifacio, ayant son point de départ au pont de Golo et sa direction par la plaine d'Aleria et du Fiumorbo.

(Suite)

La grande raison alléguée par M. le Préfet, pour doubler la dépense, occasionner une perte de temps considérable aux voyageurs, et transformer une route naturelle, ment très bonne en une route fort mauvaise, c'est l'air malsain de la plaine.

Nous n'avons point l'habitude d'atténuer les objections. Nous convenons que dans une partie de la plaine, durant les trois mois des grandes chaleurs, on est plus ou moins exposé à gagner les fièvres, selon qu'on est plus ou moins paâché des étangs ou endroits marécageux, selon qu'on prend plus ou moins de précautions; mais il s'en faut de beaucoup que le danger soit le même partout. Il existe un bon nombre de localités qui sont habitables en toute saison, et qui réellement se trouvent habitées; telles sont les hameaux de Folelli, Padulella, Pronete, Aleria, Migliaccio etc, voilà la vérité. Mais, autre chose est de résider dans un pays, autre chose est de le parcourir rapidement. Comment! vous vous proposez de mettre en culture ces plaines si fertiles de la Corse, vous vous proposez de les assainir par des travaux de dessèchement, et vous prétendez que le voyageur n'y pourra jamais prendre quelques heures de repos! Vous voulez qu'il aille se reposer à Cervione! Mais remarquez que ceux qui aujourd'hui traversent la plaine à cheval ne s'y rendent jamais, à moins d'y être appelés par des affaires, et vous prétendez les y obliger lorsqu'ils pourraient faire leur voyage bien plus rapidement, en voiture, à l'abri du soleil et de la pluie? — Avouons qu'il faut être bien habitué, à compter sur les trois cents lieues qui nous séparent de Paris, pour espérer qu'un Directeur général des Ponts et Chaussées, connu par ses lumières et son habileté, puisse se contenter d'une pareille raison.

L'autre raison, donnée par M. le Préfet, est celle-ci: Si on faisait traverser Cervione par la ligne de grande communication, cette petite ville naissante deviendrait le centre d'activité d'un commerce journalier entre les cantons de Prunelli, Pietra, San Nicola, Pero e Casevecchie, Moita et Piedicroce, ... un moyen puissant de civilisation.

Nous désirons autant qu'aucun autre, l'agrandissement et la prospérité de Cervione et nous aimons ceux qui ont foi dans l'avenir de leur pays. Certes, ce ne sera pas nous qui aurons la prétention de borner le succès ou les désirs des habitants de cette petite ville; qu'ils tachent de devenir centre de commerce et de civilisation, rien de mieux. Mais, quelle même espoir soit laissé, la même carrière reste ouverte aux autres localités aussi intéressantes, telles que Vescovato, Venzolasca, Penta, Pero, Prunelli etc. Or, si tous ces villages situés sur la même ligne et sur des hauteurs pareilles à celle où se trouve Cervione, pouvaient être admis à faire valoir de semblables raisons, quelle dépense ne ferait-on pas supporter au trésor, et de quelle espèce de route royale finirait-on par doter le pays!

Il nous semble qu'il y avait un moyen bien simple de concilier les intérêts de toutes ces localités, avec l'intérêt général. C'est au moyen d'un chemin d'embranchement, que Cervione, ainsi que les autres villages, devaient participer aux bienfaits de la grande communication qu'on va établir. Les pentes sont toujours un grand inconvénient sur les routes; mais, sur des chemins particuliers, le mal est circonscrit, tandis qu'il devient général lorsqu'elles se trouvent sur une grande communication.

Ce moyen que le bon sens indiquait, a été adopté par le Vescovato qui a déjà fort avancé son chemin d'embranchement; il avait été également adopté par Cervione qui avait aussi commencé le sien; mais il paraît qu'on a rencontré plus de difficultés qu'on ne croyait, ou bien qu'on préfère de le mettre à la charge du trésor.

On commettrait, à notre avis, la plus grande des fautes, si, mettant à exécution les plans d'améliorations conçus par le gouvernement, on considérait la Corse simplement telle qu'elle se trouve, sans égard aux causes historiques de son état actuel, et sans s'occuper de ce qu'elle est évidemment destinée à devenir un jour.

Les incursions des barbares, les guerres continuelles avec des ennemis maîtres de la mer, qui à chaque instant, exécutaient des descentes et ravageaient le littoral, obligeaient jadis les habitants à chercher un asile dans l'intérieur de l'île. Voilà ce qui explique la situation de la très grande partie des villages et hameaux de la Corse: Ce sont autant de positions militaires, prises en temps de guerre, et non des emplacements choisis

pour cultiver et exploiter un pays fertile en temps de paix.

A Dieu ne plaise, que nous voulions détruire ce qui existe pour réédifier. Qu'on use de ménagements, d'égards, pour l'actualité des intérêts existants; mais du moins qu'on ne s'avise pas d'aller directement contre le but qu'on se propose! Aujourd'hui la population tend visiblement à se rapprocher du littoral, où l'appellent le débouché de ses produits et l'appas des commodités de la vie qui lui sont importées du continent. C'est là le grand œuvre de notre civilisation qui s'accomplit de lui-même. Que du moins on ne le contraire pas, et qu'on ne gâte notre avenir tout en gâtant le tracé de nos routes principales, pour satisfaire à des besoins du temps passé.

Notre conviction, à nous, est, que par l'exécution des projets du gouvernement on ne tardera point à revoir habitées et mises en culture les plaines de la côte orientale, et ces plaines pourrout à elles seules, nourrir une population trois fois plus considérable que celle qui existe actuellement en Corse.

Nous n'aurions rempli qu'à demi la tâche que nous nous sommes imposée, si nous omettions de signaler la cause occulte du mal.

On vient de voir comment notre Préfet entend les questions qui se rattachent aux voies de communication, questions vitales, surtout pour un pays comme la Corse. Qu'on juge par ce que nous en avons appris à propos de l'enquête sur la route royale de Bastia à Bonifacio, si cet administrateur n'a pas grand besoin de *certificats de capacité*. Ces certificats, c'est aux corps électifs, et surtout au Conseil général, qu'il s'adresse, pour les obtenir en forme d'éloges. Ce Conseil les délivre à l'époque de sa réunion annuelle. Voilà la grande affaire! c'est là qu'il faut avoir avant tout, des amis dévoués, des amis capables de se réunir extra-légalement en séance partielle, à fin d'éviter toute contradiction aux formules louangeuses. Et ce que nous avançons, nous l'avons constaté lors de la dernière session. Or, pour de tels amis, il faut bien faire quelque chose! Comment leur refuser de faire passer un petit bout de la route royale ou départementale par le village qu'ils habitent? Plus notre Préfet aura de ces amis au Conseil général, plus nous aurons de routes manquées; pour complaire à l'un, on donnera une mauvaise direction à celle de la côte orientale, pour com-

menter et la prospérité de Cervione et nous aimons ceux qui ont foi dans l'avenir de leur pays.

A Dieu ne plaise, que nous voulions détruire ce qui existe pour réédifier. Qu'on use de ménagements, d'égards, pour l'actualité des intérêts existants; mais du moins qu'on ne s'avise pas d'aller directement contre le but qu'on se propose! Aujourd'hui la population tend visiblement à se rapprocher du littoral, où l'appellent le débouché de ses produits et l'appas des commodités de la vie qui lui sont importées du continent. C'est là le grand œuvre de notre civilisation qui s'accomplit de lui-même. Que du moins on ne le contraire pas, et qu'on ne gâte notre avenir tout en gâtant le tracé de nos routes principales, pour satisfaire à des besoins du temps passé.

Notre conviction, à nous, est, que par l'exécution des projets du gouvernement on ne tardera point à revoir habitées et mises en culture les plaines de la côte orientale, et ces plaines pourrout à elles seules, nourrir une population trois fois plus considérable que celle qui existe actuellement en Corse.

Nous n'aurions rempli qu'à demi la tâche que nous nous sommes imposée, si nous omettions de signaler la cause occulte du mal.

On vient de voir comment notre Préfet entend les questions qui se rattachent aux voies de communication, questions vitales, surtout pour un pays comme la Corse. Qu'on juge par ce que nous en avons appris à propos de l'enquête sur la route royale de Bastia à Bonifacio, si cet administrateur n'a pas grand besoin de *certificats de capacité*. Ces certificats, c'est aux corps électifs, et surtout au Conseil général, qu'il s'adresse, pour les obtenir en forme d'éloges. Ce Conseil les délivre à l'époque de sa réunion annuelle. Voilà la grande affaire! c'est là qu'il faut avoir avant tout, des amis dévoués, des amis capables de se réunir extra-légalement en séance partielle, à fin d'éviter toute contradiction aux formules louangeuses. Et ce que nous avançons, nous l'avons constaté lors de la dernière session. Or, pour de tels amis, il faut bien faire quelque chose! Comment leur refuser de faire passer un petit bout de la route royale ou départementale par le village qu'ils habitent? Plus notre Préfet aura de ces amis au Conseil général, plus nous aurons de routes manquées; pour complaire à l'un, on donnera une mauvaise direction à celle de la côte orientale, pour com-

plaire à l'autre, la route de Balagne ne sera point-carrossable. Il en sera en fait de routes comme des autres services de l'administration. Admirable système! plus l'égoïsme et l'esprit de localité l'emporteront sur l'abnégation personnelle et l'intérêt général, plus M. le Préfet trouvera des amis disposés à chanter ses louanges.

En attendant que le gouvernement verra compromis le succès des plans qu'il a conçus pour l'amélioration de la Corse. — Qu'il se tienne pour averti.

Un arrêté de M. le Préfet en date du 26 mai dernier, et publié à Bastia le 11 courant, fixe la convocation des assemblées des électeurs communaux, pour le renouvellement triennal des Conseils municipaux, dans toute la Corse,

SAVOIR :

Dans l'arrondissement d'Ajaccio, au 15 et au 17 juin.

Dans l'arrondissement de Bastia au 20, (dans deux Communes seulement, Pino et Oletta, au 22.)

Dans l'arrondissement de Calvi, au 20.

Dans l'arrondissement de Corte, au 24.

Dans l'arrondissement de Sartène, au 26.

Voilà une nouvelle preuve de l'habileté de M. le Préfet! S'il a pu prévoir quelque désordre à l'occasion des élections municipales, il ne pouvait mieux faire, pour paralyser l'intervention de la force armée, que de convoquer, comme il l'a fait, les assemblées de chaque arrondissement à peu près, toutes pour le même jour.

M. Monferrand Inspecteur général de l'université de France est arrivé à Bastia, le 12 du courant. Il s'est rendu immédiatement au collège avec M. Dufillon inspecteur des études en Corse. Le but de sa mission est de signaler au gouvernement les réformes qui seront jugées nécessaires, tant dans le système des études que dans le régime intérieur des collèges. Nous avons vu dans le choix que le ministre a fait de cet inspecteur, une preuve de plus de la sollicitude éclairée de l'administration à l'égard de ce département. Nous espérons qu'il hâtera l'organisation de l'école de Corte, tant de fois promise et si souvent ajournée.

Par ordonnance du roi, MM. Casale, président, et Casabianca conseiller à la Cour royale de Bastia, ont été nommés chevaliers de l'ordre royal de la légion d'honneur.

M. le sous-Préfet de Sartène a bien voulu nous honorer d'une nouvelle lettre, pour justifier de son droit, à prendre la défense publique, des actes de M. le Préfet de la Corse, attaqués dans le mémoire adressé au ministre par les habitants de Sartène.

En la publiant, nous voulons donner encore une preuve de notre bonne volonté, à porter le plus grand jour dans cette affaire; mais nous n'en persistons pas moins à maintenir notre droit, savoir : que nous pouvons nous refuser d'insérer la réclamation de tout fonctionnaire qui n'a pas été nommé ou désigné.

S'il en était autrement, M. le Préfet, pour étouffer notre feuille, n'aurait qu'à engager tous ses subalternes à nous adresser de longues réclamations, prétextant qu'ils sont intéressés à la défense de ses actes par position ou bien pour avoir été consultés.

Sartène le 6 juin 1837.

Monsieur le Rédacteur,

Vous vous êtes mépris sur mes intentions, en attribuant comme vous l'avez fait dans votre dernier N^o, à des motifs particuliers, en dehors de mes droits et en quelque sorte de mes convictions personnelles, l'article au moyen duquel j'ai rétabli la vérité étrangement altérée sur

des faits, auxquels, en ma qualité d'administrateur de cet arrondissement, j'avais participé.

A moins de prétendre que je dois rester étranger tant aux actes matériels, qu'aux délibérations, à celles même que l'administration supérieure n'a pas, sur ma demande expresse et motivée, homologuées, vous conviendrez, Monsieur, qu'en me taisant sur les uns comme sur les autres, j'aurais, pour me servir de votre expression, fait abnégation de moi-même. J'aurais fait plus; je serais par cela même convenu des torts imaginaires dont une bonne part m'était implicitement attribuée, et à l'égard desquels j'étais, par suite de mes actes et de ma position, suffisamment désigné.

Ainsi vous le voyez, je n'ai dans cette occasion comme toujours, obéi qu'à la voix de ma conscience, aussi bien qu'à celle de la vérité.

Au surplus, une pareille détermination était en même temps dans l'intérêt de la feuille (dont vous dirigez la rédaction, puisqu'elle a servi à éclairer le sentiment public sur les fausses allégations qu'elle avait d'abord reproduites.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sartène.

COSTA.

Nous insérons cette lettre d'autant plus volontiers, qu'elle se trouve en parfaite harmonie avec l'opinion du journal. La ville de Cervione ne reste point étrangère au mouvement progressif du pays. Personne ne le désire plus ardemment que nous. Mais ce n'est pas en détournant la route orientale de sa direction naturelle qu'on parviendra à lui imprimer un plus grand mouvement. Depuis long-temps on sollicite pour elle le titre et le rang de chef-lieu d'arrondissement. Qu'on appuie ses instances légitimes pour qu'elle obtienne ce qu'on ne saurait lui refuser sans injustice, et nous serons les premiers à plaider chaleureusement sa cause.

Aleria le 20 juin 1837.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Permettez-vous à un agronome qui a son domicile au milieu des ruines de l'ancienne ville d'Aleria de prendre part à la discussion qui s'est engagée entre votre journal et la commission d'enquête? Tant d'intérêt s'attache à ce projet de route Royale, la prospérité à venir de la Corse, y est si étroitement liée, que le changement de direction contre lequel vous vous êtes élevés avec force, a paru à tout le monde une idée aussi bizarre qu'elle serait désastreuse. Il est donc tout simple que je joigne des raisons nouvelles, aux raisons que vous avez déjà présentées et dont tous les bons esprits sauront apprécier la justesse et la valeur. Mais avant de répondre aux futiles objections, qu'a mises en avant notre préfet, pour appuyer l'avis de la commission, demandons-nous si l'on travaille pour le présent ou pour l'avenir. N'est-ce pas dans une pensée d'avenir que l'on a signalé la nécessité d'une route Royale depuis le pont du Golo jusqu'à Bonifacio? Eh! sans doute. Dans vingt ans la Corse ou plutôt le fort de sa population industrielle et agricole, sera sur les vastes plaines qu'il importe d'assainir et d'aimer. Le malheur des temps et les invasions des barbares ont pu seules chasser de ces terres fertiles, les propriétaires et les colons, dont les travaux étaient à chaque instant interrompus et ravagés. Actuellement ces dangers ont disparu. Mais un fléau non moins redoutable que les excursions des Corsaires Algériens, le mauvais air, ne leur permet point encore d'y reporter le centre de leurs exploitations agricoles. Que ce péril cesse au moyen d'un bon système d'assainissement, et de naissantes colonies de laboureurs ne tarderont point à rendre à la vie et à la culture, ces landes désertes et pourtant si fertiles, d'où doit sortir en peu d'années la prospérité matérielle du département. Devant ce grand intérêt s'effacent sans retour de mesquines et étroites

convenances de localité. Qu'est-ce en effet la ville de Cervione auprès de tous les avantages immenses que nous avons lieu d'attendre de la construction de cette route sur le plan primitif, et en suivant la ligne déjà projetée? S'en écarter pour qu'elle traverse Cervione, ne serait-ce pas se créer des difficultés insurmontables? Que l'on y prenne garde. Une telle déviation aurait pour effet immédiat, d'ajourner de quelques années au moins, l'achèvement de la route. Indépendamment de toutes les raisons d'économie qui suffiraient à elles seules pour démontrer tout ce qu'a d'absurde et d'impraticable le projet de la commission, que répondrait-elle si on y faisait remarquer, que la ville de Cervione n'a pas plus de motifs de se plaindre de ce qu'elle resterait en dehors de cette grande communication, que les villages de Vescovato, Venozasca et d'autres cantons non moins peuplés? Les ingénieurs civils et militaires n'ont jamais songé à rendre cette petite ville, le centre d'une grande activité commerciale. Elle ne pourrait avoir d'importance que comme position militaire. Qu'elle se rattache à des plans stratégiques, je le conçois, mais qu'on lui sacrifie des vues d'un intérêt général, c'est ce que la direction des ponts et chaussées ne saurait admettre. On ignore quelles sont les considérations d'un ordre supérieur qui ont déterminé le Préfet à embrasser si vivement l'avis de la commission d'enquête; ce qu'il y a de certain, c'est qu'une question aussi vitale pour le pays n'a été envisagée que sous une seule face. Exclusivement dominé par la pensée de faire de la ville de Cervione, la capitale des cantons voisins, pour la décorer plus tard du nom de Jourdanville, on s'est inquiété fort peu de tout ce que dirait la Corse, de tout ce que cette direction forcée entraînerait de graves inconvénients. Ils ne seraient ni moins graves ni moins nombreux, que ceux que présente à chaque pas, la route royale de Bastia à Ajaccio, et de St-Florent à Bastia. Qui ne connaît la position topographique de Cervione? Située sur une sommité que n'atteignent jamais sans efforts les hommes de la plaine, que de tems et d'argent ne faudrait-il pas pour l'aplanir et en rendre les abords accessibles? Ce n'est pas une médiocre distance que celle qui sépare Cervione du littoral. Quel besoin y a-t-il de faire décrire à la route une espèce de triangle alors qu'on pourrait faciliter cette communication à l'aide d'un embranchement qui mettrait en contact la ville de Cervione et la route royale? C'est ainsi qu'on atteindrait le même but sans l'engager dans des détours, et des sinuosités sans nombre.

Il est évident que la commission d'enquête n'a point calculé la dépense. Cependant, elle serait énorme tandis qu'en suivant le tracé primitif on aurait le double avantage d'ouvrir la route promptement, et à peu de frais.

Les allocations que le Gouvernement accorde pour le placement et l'entretien des routes royales, ont fait naître les plus grandes espérances d'amélioration. Mais il ne suffit pas d'avoir des fonds; il est encore plus essentiel de savoir les employer avec discernement. Si les résultats ne répondent point à l'attente de la haute administration; si des mains inhabiles viennent à frapper de stérilité tous les éléments de richesse matérielle et de régénération morale, que le ciel nous a départis, n'y aurait-il pas lieu de craindre, que découragé par l'inutilité et l'impuissance de tous ces essais d'amélioration, le Gouvernement ne laissât retomber dans l'oubli, une contrée qu'il semble vouloir élever enfin au niveau des meilleures provinces du continent? La faute n'en serait assurément pas aux habitants, mais qu'importe, l'abandon de tous ces beaux projets dont la seule annonce a répandu une joie universelle parmi nous, n'en serait pas moins un grand malheur. Combien de tems encore aurons-nous à souffrir de l'incapacité de nos administrateurs?

UN CULTIVATEUR.

Cette lettre renferme une critique fort judicieuse sur la manière dont on applique aux gar-

des champêtres la loi du 28 septembre et 6 octobre 1791. Nous sommes heureux de voir que l'on comprend, comme nous, toute l'importance d'une matière qui touche de bien près aux intérêts agricoles du pays. — Trouver le moyen de rendre aux gardes champêtres la force morale qui devrait leur appartenir comme officiers de police judiciaire et ayant capacité de rédiger de procès-verbaux, ce serait avoir introduit une amélioration utile dans le système de la police rurale.

SAN MARTINO le 5 juin 1837.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je prends la liberté de vous adresser quelques observations sur l'article inséré dans le N^o 132 de votre journal, concernant les gardes champêtres. Je ne m'occuperai point de la question de savoir s'il convient qu'ils soient constamment armés d'un fusil; je n'y vois pas une véritable nécessité, ni de bien graves inconvénients.

Ce qui intéresse plus sérieusement l'ordre public et la police des campagnes c'est la grande déconsidération qui s'opère presque partout ces fonctionnaires; et je pense qu'il y aurait quelque utilité à en rechercher les causes et à y remédier.

Le motif principal du discrédit où sont tombées les fonctions très importantes de garde champêtre dans un grand nombre de nos cantons doit être attribué, à mon avis, à l'énorme responsabilité qui pèse sur eux, et à la manière dont une jurisprudence à peu près généralement établie a interprété l'article 7, de la section 7^e titre 1^{er} de la loi du 28 septembre, 6 octobre 1791. Un dommage quelconque est commis dans une propriété par les hommes ou par les animaux; on exige de plein droit que le garde champêtre désigne clairement dans un rapport l'auteur de ce dommage, ou qu'il le paye lui-même; et pour peu qu'on ait à se plaindre de lui à tort ou à raison, on s'empresse de l'assigner en justice, on le charge de frais, de manière que son modique salaire est absorbé en peu de tems, s'il ne trouve pas quelque moyen d'y ajouter par un casuel plus ou moins irrégulier.

Voilà ce qui fait que les hommes qui seraient dans le cas d'exercer ces fonctions avec une certaine intégrité éprouvent une si grande répugnance à les accepter; et qu'il faut les confier nécessairement à des gens d'une délicatesse moins scrupuleuse, sous peine de n'en avoir pas du tout.

Mais il est de toute évidence que tel n'est pas le sens de l'article précité, surtout si on le rapproche des dispositions de l'article 16 du code d'instruction criminelle. Pour démontrer l'absurdité d'une telle interprétation il suffit d'énoncer les conséquences où elle conduit directement.

Il faut supposer d'abord que le garde peut voir et connaître tout ce qui arrive dans son quartier; même pendant la nuit; ce qui lui est absolument impossible pendant le jour, malgré toutes ses diligences; surtout dans notre département, vu le morcellement extrême des propriétés, et la configuration irrégulière du sol. — On parvient à le considérer comme l'assureur général de tous les biens soumis à sa garde; et alors on trouve que la faible rétribution que chacun paye pour former son traitement est une prime par trop insuffisante. — Enfin il serait la victime de la mauvaise foi de certains propriétaires qui enlèvent clandestinement leurs récoltes, commettent des dommages avec leurs propres bêtes, ou tolèrent celles de leurs amis; et s'adressent ensuite au garde champêtre pour s'en faire indemniser.

Hâtons nous de reconnaître que ces inconvénients ne résultent pas du texte de nos lois bien comprises. L'art. 7 susdit, malgré son iacuosité, dit expressément que les gardes champêtres sont responsables des dommages dans le cas où ils négligeront de faire, dans les 24 heures, le rapport des délits. Il faut par conséquent qu'il y ait négligence pour qu'il y ait responsabilité; et on ne peut accuser un garde de négligence en

vertu de cet article, que lorsqu'il a vu par lui-même le fait qui a occasionné le dommage, ou qu'il en a été informé d'une manière quelconque.

On objectera peut-être qu'en admettant ce système ils ne surveilleraient plus les propriétés rurales; je réponds qu'alors ils se trouveront dans le cas de négligence habituelle qui sera appréciée et réprimée par les tribunaux dans les cas particuliers, et en définitive par l'autorité administrative chargée de les nommer, et de les destituer s'ils manquent à leurs devoirs.

UN DE VOS ABONNÉS.

ENTRÉE DU ROI ET DE LA FAMILLE ROYALE A PARIS.

Le Roi est revenu à Paris. S. A. R. madame la duchesse d'Orléans a fait son entrée dans nos murs. Comme le Roi comme le prince royal, elle a été reçue au milieu des acclamations d'une foule immense, et avec des transports de joie qu'on ne saurait exprimer.

Dès le matin, la population se portait en foule vers les Tuileries, les Champs-Élysées, et sur la route que le cortège de la princesse devait parcourir avant d'entrer dans Paris. Chacun était impatient de voir et de saluer cette jeune princesse que tant de louanges unanimes recommandent déjà aux respects comme à l'amour de la France.

Pour toute la route, Mme la duchesse d'Orléans et la famille royale ont reçu l'accueil le plus vif des populations qui s'étaient pressées d'arriver sur leur passage. Mais c'est surtout à leur entrée dans Paris, et dès que le cortège a paru à la barrière de l'Étoile, que l'enthousiasme a été porté à son comble.

Partout, dans la garde nationale, dans l'armée, dans les rangs d'une foule inouïe, qui s'étendait depuis l'Arc-de-Triomphe jusqu'au château des Tuileries, ont éclaté des cris de joie et d'amour à la vue du Roi et de la famille royale et de la jeune princesse.

Partout, les acclamations les plus bruyantes ont retenti, tous les cœurs se sont élançés d'un commun accord au devant de cette auguste et noble famille, qui recevait tous ces hommages avec la simplicité la plus touchante et avec les plus vives émotions.

Le cortège a été plus d'une fois arrêté dans sa marche par l'empressement de la foule. Souvent même les lignes de la garde nationale ont été rompues, et des flots de peuple se sont élançés vers le roi, qui a répondu à ces transports avec un entrainement et un abandon qui ont touché tous les cœurs.

Depuis long-temps Paris n'avait assisté à une pareille fête. De telles pompes et de telles joies sont rares pour les peuples. L'entrée de madame la duchesse d'Orléans dans nos murs a été un triomphe pour elle, pour l'auguste famille à laquelle elle s'unit; sa présence devient aujourd'hui plus que jamais un gage de sécurité pour la France.

(Charte de 1830).

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1^{er} Amnistie pleine et entière, quant aux peines d'emprisonnement et d'amende prononcées ou encourues, est accordée pour tous délits ou contraventions relatifs aux lois sur les forêts et sur la pêche, et pour délits de chasse dans les forêts, commis antérieurement à la publication de la présente ordonnance. Ceux des délinquants qui sont actuellement détenus seront immédiatement mis en liberté.

Sont exceptés de l'amnistie, les contrevenants en matière de défrichement; les adjudicataires de coupes de bois poursuivis pour cause de malversation et d'abus dans l'exploitation de leurs coupes; les fermiers de la chasse; les adjudicataires de cantonnement de pêche, et les porteurs de licences poursuivis pour délits commis dans les cantonnements.

Art. 2. Remise est accordée de toute amende de 100 fr. et au-dessous, qui aurait été prononcée en matière correctionnelle de police de roulage et de grande voirie, par suite de délits ou contraventions commis antérieurement au 30 mai courant, et autres que ceux qui sont prévus par l'article 1^{er} de la présente ordonnance.

Art. 3. Les dispositions des articles précédents ne sont pas applicables aux frais avancés par l'Etat, et aux restitutions et dommages-intérêts qui lui ont été alloués par jugemens.

Art. 4. Les sommes acquittées avant la date de la présente ordonnance ne seront pas restituées. Dans aucun cas, l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des particuliers, des communes et des établissements publics, auxquels des dommages-intérêts et des dépens auraient été ou devraient être alloués.

Art. 5. Nos ministres secrétaires-d'état de la justice et des finances sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait au palais de Fontainebleau, le 30 mai 1837.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'état au département

des finances, LAFAYETTE.

— On lit dans le *Sémaphore*.

Le bateau à vapeur le *Castor*, parti le 4 des environs de la Tafna, a à son bord M. Eynard, capitaine aide-de camp du général Bugeaud.

Il était porteur du traité de paix avec Abd-el-Kader, qu'on assure être honorable pour la France et satisfaisant aux intérêts matériels.

Demain nous donnerons des détails plus circonstanciés sur ce traité de paix, qui ne peut qu'être favorablement accueilli par le commerce de Marseille.

P. S. Il paraît que la souveraineté de la France est assurée sur 200 lieues carrées d'Alger. La province d'Oran n'a pas été oubliée.

— Nous avons promis quelques détails sur le traité de paix entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader. Voici les principales clauses de ce traité, qu'on nous a assuré tenir de bonne source; il n'est pas étonnant que ces renseignements soient connus le général Bugeaud a communiqué le projet aux chefs de l'armée, réunis en conseil de guerre.

Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique.

Il ne peut céder aucune portion du littoral à toute autre puissance, sans le consentement de la France.

La France se réserve dans la Province d'Alger la plaine de la Mitidja, bornée à l'Est par l'Isse et les Amourons au Sud par la première chaîne du Petit-Atlas, à l'Ouest par la Chiffa, en y comprenant Belida, Coleah en leur territoire.

Dans la province d'Oran depuis le Roi Salado en passant au sud du Lac-Seyba, jusqu'aux marais de la Macta, Mostaganem, Masagran et leur territoire.

Le commerce des sujets de l'Emir ne se fera que par les ports occupés par les Français.

Le commerce sera libre dans l'intérieur. Les Arabes pourront s'établir sur le territoire français et les Français sur le territoire arabe.

L'Emir paie cette année 30 mille fanègues (mesure d'Oran) de froment.

30 mille id. d'orge.

5000 buffes.

Il s'engage de plus à payer les dommages faits aux propriétés des Français établis sur son territoire.

— ALGER, 2 juin. — ORDRE GÉNÉRAL. Les événements qui viennent de se passer dans l'Est de cette province ont fourni aux troupes de la division d'Alger de nouvelles occasions de montrer le bon esprit dont elles sont animées.

L'incursion faite par les tribus des Isseer et des Amasouh contre la ferme d'Ergaya avait répandu la terreur dans l'outhan de Kaschna. La présence de la colonne aux ordres du colonel Schauenburg, ses bonnes dispositions, les com-

bats qu'il a livrés au térah des Beni-Aicha et à Oued el Merija ont rassuré les colons et les Arabes alliés. La coalition que les efforts d'Abd-el-Kader et d'Achmet-Bey avaient réussi à former parmi les tribus qui s'étendent de Boudia à Dellys et Bougie, est venue échouer à Boudouaou devant l'intrepidité du chef de bataillon de la Torre, et des braves du 1er bataillon du 1er léger et du 2e bataillon du 48e. Attaqué par un ennemi cinq ou six fois plus nombreux, ils n'ont pas hésité à le prévenir et à marcher sur lui. Après un engagement très-vif qui a duré plusieurs heures, et une charge hardie d'un peloton de chasseurs, commandé par le capitaine Germain, ils l'ont obligé à fuir précipitamment en abandonnant une partie de ses morts sur le champ de bataille. Ce combat mérite d'être cité parmi les plus glorieux que nous ayons livrés en Afrique; il fait un grand honneur aux troupes qui y ont pris part, et à leur chef.

Enfin la marche de la colonne aux ordres du général Perréaux, en prouvant aux Arabes que nous étions toujours les maîtres de pénétrer au cœur de leur pays, et la vigueur avec laquelle ils ont été chassés des montagnes de Droh, ont achevé de porter parmi eux le découragement et l'effroi.

Ces importants résultats sont dus à la bravoure, à la constance, et au dévouement des troupes; les chefs qui les ont conduits s'accordent tous à en faire l'éloge, et à témoigner de la confiance qu'elles leur inspirent; le gouverneur-général éprouve un grand plaisir à leur en exprimer sa satisfaction.

Alger, le 2 juin 1837.

Signé C^{te} DAMREMONT.

— Le colonel Duvivier a écrit de Guelma au général Trézel, en date du 16 mai, que des avis, qui paraissent certains, annonçaient qu'Achmetbey était sorti de la ville de Constantine et avait campé sur le *Bou Merzoug* et affluait du *Roumel*, que notre avant-garde passa pour gagner *Kodiatant*. J'avais avec moi des gens venus du côté du Sahara qu'on nomme Chirk el Arab, et de diverses autres tribus du sud et du sud-est de Constantine. Il aurait pour but de faire une incursion aux environs de Guelma et d'inquiéter les tribus voisines. Le colonel Duvivier prenait des mesures pour que, dans ce cas, leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux fussent mis en lieu sûr.

M. général Trézel s'est immédiatement rendu au camp de Nechmeja. Il a dû arriver le 18. Son intention est d'observer de là les mouvements d'Achmet Bey, de se porter au besoin, autour de Guelma et partout où sa présence pourrait devenir nécessaire.

— M. le ministre de la guerre vient de prescrire, conformément aux dispositions contenues dans les art. 12, 13 et 22 de la loi du 19 mai 1834, et dans l'art. 8 de l'ordonnance du 21 mai 1836, que MM. les officiers en solde de congé ou de non-activité, qui étaient dans cette position à l'époque de la promulgation de ladite loi, seraient envoyés, à partir du mois courant, devant des conseils d'enquête, d'après l'avis desquels seront admissibles à la réforme, ceux de ces officiers qui auront été reconnus non susceptibles d'être rappelés à l'activité.

En conséquence, MM. les officiers que ces ordres concernent sont invités à se présenter aux lieutenants de gendarmerie, chargés, dans les arrondissements où ils résident, de l'exécution des dispositions préparatoires à la tenue des conseils d'enquête.

Une grande société de la Capitale désire s'entendre dans chacune des principales villes de province, avec une personne aisée et ayant son domicile, homme ou femme qui lui consacrer spécialement ses soins. Il n'est pas nécessaire d'être exposé sur la voie publique ni de connaître les affaires ou d'avoir une grande instruction. Il suffit d'être probe, intelligent, et de savoir tenir un compte courant, mais on désire des sentiments chrétiens.

On pourrait aisément se faire dans cette gestion sans jamais se déplacer, un revenu annuel de trois à quatre mille francs, selon l'importance des localités. — La Société devant confier des valeurs considérables exige comme garantie une mise de fonds de 3,000 fr. en actions inaliénables pendant tout le temps de la gestion qui peut être de vingt années, mais portant intérêt fixe de 5 p 100. Pour plus amples renseignements, écrire franco à M. F. de Pétigny, 56, rue St-Louis (Marais) à Paris.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Bayonne, le 31 mai 1837, à sept heures du soir. — Espartero est parti d'Ernani le 29, se dirigeant sur Pampelune, et laissant les Guipuscoans sur la droite. Les carlistes ont vainement tenté de l'arrêter à Andoïn; il a eu environ 100 hommes hors de combat, mais le général Gurrea a été tué. Dans la matinée du 30, il continuait sa route sans résistance. Le départ des carlistes d'Huesca est certain. L'affaire du 24 a été sérieuse. Le général Iribarren est mort, et le colonel Conrad a été blessé. Légion étrangère y a eu la part la plus glorieuse.

Bordeaux, le 5 juin 1837, à sept heures du soir. — Le 1er les carlistes étaient encore à Barbastro et les chrétiens occupaient Berbegal, Molla, Selva, Castella del Puente et Monzon; sur les rives du Cinca, et très-près de Barbastro.

Les carlistes manquaient de vivres et éprouvaient une assez grande désertion. Une lettre de Jaca ferait croire que don Carlos et l'infant auraient quitté Barbastro, et qu'on ne sait pas la direction qu'ils ont prise.

Perpignan, le 4.

Le 3, on ne savait pas à la Seu d'Urgel les mouvements de l'armée de don Sébastien.

Le 2, Castello avec 700 factieux est passé à Orana, se dirigeant sur Lérida, comme la plupart des bandes, par ordre de don Carlos dont, depuis Barbastro, on ignore la marche.

Bonne, 5 juin, à 8 heures.

Don Carlos était encore à Barbastro le 2. Le général Oras a écrit à Espartero, le 4, qu'il était en mesure de l'observer et de l'attaquer en se joignant au baron de Meer, avec qui il communique par Monzon. Espartero a reçu cette lettre le 5 à Pampelune et a renoncé à marcher sur la Riera. On croit qu'il enverra des renforts à Oras.

Perpignan, 5 juin.

Le baron de Meer est venu de Fraga à Lérida, d'où il est reparti le 1er avec ses troupes dans la direction de Balaguer. Le 4, à la Seu d'Urgel, on croyait que don Carlos voulait pénétrer en Catalogne par le haut Aragon.

ANNONCES.

DE PAR LE ROI.

Vente aux enchères sur licitation judiciaire d'un étage composé de quatre pièces, des greniers au dessus, d'une terrasse, et un cabinet dépendant le tout d'une maison sise à Bastia rue droite, les dits étages, greniers, cabinet et Terrasse appartiennent indivisivement au Sieur François Calandra Fourrier au 46e régiment de ligne, en garnison à Strasbourg y demeurant, domicilié de droit à Bastia, et aux Sieurs Antoine Dané, et à la Dame Marie Lucie Dané renve Aimé tous deux commerçants domiciliés à Bastia.

La vente par licitation a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Bastia du dix sept juillet mil huit cent trente cinq, confirmée par

arrêt de la Cour Royale de Bastia du trente mai dernier, tous enregistrés, sur la demande formée par le dit Calandra, pour le quel M^{re} Benedetti avoué au même tribunal a occupé dans la dite instance.

Le cahier des charges contenant les conditions de l'adjudication a été déposé chez le notaire Antoine Joseph Guasco résidant à Bastia commis par justice.

L'adjudication définitive aura lieu en l'étude du dit notaire sis rue Napoléon, le vingt quatre du mois de juin courant, à onze heures du matin. L'adjudication préparatoire ayant eu lieu le neuf janvier dernier le dit immeuble a été adjugé au Sieur Antoine Sisco propriétaire demeurant à Bastia pour la somme de cinq mille six cents francs.

S'adresser au dit notaire pour connaître les clauses et conditions de la vente, et à M. l'avocat Casella fondé de pouvoir du poursuivant pour voir l'immeuble.

Bastia le 11 juin 1837.

Signé MATTEI huissier.

LA GRÉOSOTE BILLARD, contre les

MAUX DE DENTS.

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — Le flacon carré est toujours accompagné d'une instruction. — Pharmacie dépositaires. Sampolo, à Ajaccio; Louis Gerardi, à Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 7 au 11 juin 1837.

ARRIVÉES.

LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.
LIVOURNE, Mistick St-Luc, cap. Canavaglia.
MARSEILLE, Mistick Conception, cap. Marini.
ALERIA, Tartane l'Assomption, cap. Osé.
ALERIA, Gondole Conception, cap. Laporta.
PORTOVECHIO, Bœuf St-Joseph, c. Bertori.
TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cuneo.
LIVOURNE, Mistick la Pipi, cap. Gentil.
MACINAGGIO, Tartane St-Thérèse, c. Raffucci.
MACINAGGIO, Bœuf le Précurseur, cap. Sisco.
CERVIONE, Gondole la Miséricorde, c. Benso.

DEPARTS.

MACINAGGIO, Tartane l'Annonciation, cap. Semidei.
MARSEILLE, Goëlette St-Antoine, c. Marinetti.
TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cuneo.
LIVOURNE, Bœuf St-Joseph, cap. Paoli.
CERVIONE, Gondole Miséricorde, c. Benso.
ALERIA Bombard St-Charles, cap. Ersa.
VENZOLASCA, Bœuf le Précurseur, cap. Sisco.
MARSEILLE, Mistick l'Assomption, cap. Valerj.
PORTO-FERRAJO, Barquette le St-Jean, cap. Imperate.
VENZOLASCA, Mistick la Rose, cap. Sisco.
CERVIONE, tartane Annonciation, cap. Guasco.
LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.
CAGNANO, Goëlette l'Assomption, c. Lucchetti.
AJACCIO, Gondole l'Hyver, cap. Santi.
VENZOLASCA, Bœuf St-Joseph, cap. Bertocci.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. — De l'Imprimerie de C. Fabiani.

Par brevet d'invention.

Pâte de REGNAULD aîné,

AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.

Pour la guérison des rhumes, catarrhe, toux, coqueluches, asthmes, enrouemens, et de maladies de poitrine les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.) Dépôts chez MM. Serpantini marchand aux Terrasses à Bastia; Arena négociant à Ajaccio.

MERCREDI 22 JUIN 1837.

ON S'ABONNE À BASTIA

AU BUREAU DE JOURNAL.

A PARIS

A l'Office-général de L'ALPHONSE BODINIER

et C^{te}, rue N. Dame des Victoires N^o 38.

A l'Office-général de L'ALPHONSE BODINIER

et C^{te}, Place de la Bourse, N^o 23, à la Cour

des Capucins, de l'ancien Palais National

et C^{te}, rue de la Harpe, N^o 107, au Palais

de la Justice, au-dessus de la

Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de

la Porte de la Harpe, au-dessus de



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

QUATRIÈME ANNÉE, N^o 136.

PREMIER ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.

POUR SIX MOIS 8

POUR TROIS MOIS 4

POUR LE CONTINENT 20

POUR L'ÉTRANGER 24

Prix d'insertion, 40 c.

LE JOURNAL PARAIT TOUS LES JOURS.



CORSE.

Les élections donnent les plus vives alarmes à l'autorité. Dans plusieurs cantons les mesures les plus urgentes sont jugées nécessaires pour y maintenir la tranquillité publique. Nous aimons à penser que la peur exagère le danger et que ce que l'on prends pour une effervescence inquiétante, n'est en réalité, que l'agitation de la vie politique. Il est tout naturel que l'incertitude du succès, le besoin de vaincre, le désir de se relever d'un échec essuyé aux précédentes élections, la crainte de succomber de nouveau, le soin de déjouer des combinaisons habiles, de conserver une majorité qui échappe, ou d'en créer une toute nouvelle, communiquent à ces luttes un caractère, une vivacité telle, que souvent on se croit à la veille des plus grandes hostilités. Mais nous croyons qu'il y a beaucoup d'exagération dans tout ce que l'on raconte de l'agitation des esprits, et que le péril n'est pas aussi grave qu'on pourrait le supposer. La force brutale n'a qu'un empire éphémère. Il n'y a de triomphes durables, que ceux que la loi consacre. C'est une bien triste influence que celle qui ne peut se maintenir que par la terreur. Le tems n'est plus, où les avenues du collège étaient hérissées d'appareils hostiles comme les avenues d'un camp retranché. C'est par la pratique des vertus sociales, par l'estime que l'on a méritée, par l'adhésion spontanée des électeurs, que l'on se concilie aujourd'hui les majorités électorales. Ceux-là doivent s'attendre à l'isolement et aux refus, qui ne se montrent aux électeurs et ne parlent de leur dévouement aux intérêts des localités, qu'à l'approche des élections. Mais que l'on demeure tranquilles. Les électeurs savent bien à quoi s'en tenir, sur tout ce beau zèle, sur toutes ces tardives protestations d'amour pour le bien public. — Vous sollicitez mon suffrage, c'est bien; mais qu'avez-vous fait pour le mériter? Vous parlez, diront-ils, des abus qui se sont introduits dans l'administration des affaires communales, de la nécessité d'y remédier. C'est à merveille. Mais vous sentez-vous capable de les faire cesser? De bonne foi, êtes vous plus habile que le concurrent à qui vous voulez que je refuse mon vote? Offrez-vous de plus grandes garanties d'intelligence et de désintéressement? Le moment de votre élection n'est pas encore arrivé, quand il faudra porter au conseil de la commune, des hommes économes de leurs deniers et prodigues

de ceux de la caisse municipale, soigneux de leurs intérêts personnels et insoucians sur ceux qui leur sont confiés par le mandat de leurs concitoyens, alors nous irons vous chercher. Jusque là trouvez bon que nous vous préférons des candidats plus dignes, des hommes qui ont déjà fait leurs preuves d'intelligence et de probité. C'est en tenant ce langage, qui honore l'électeur et décourage l'intrigant, que l'on fait d'excellents choix. La menace et la violence ne conviennent qu'aux peuplades sauvages. Au point de civilisation où nous sommes arrivés, nous ne croyons personne capable de prendre sur lui la triste responsabilité des malheurs, où conduit inévitablement le périlleux recours à la force matérielle. Nous espérons que nulle scène de désordre, ne viendra nous attrister. S'il en était autrement, il ne faudrait pas s'en prendre au pays ni à ce qu'on appelle le chatouilleux duellisme des partis. La responsabilité remonterait plus haut. Elle retomberait de tout son poids, sur l'administrateur imprévoyant, qui, par la convocation presque simultanée des 347 collèges électoraux, a rendu impuissante l'action de la force armée. Les plus sages dispositions ont été prises par les chefs de la force publique, rien n'a été négligé pour la fractionner partout où besoin serait, mais l'activité des gendarmes, et des vétérans, le zèle des chefs et la prompte distribution des postes, ne peuvent guère suppléer au nombre, ni pourvoir suffisamment à toutes les exigences de l'ordre public.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE BASTIA.

La 1^{re} section a procédé hier à l'élection de trois conseillers. Le nombre des électeurs présents a été de 157.

MM. Gavini, conseiller à la cour royale, a obtenu 133 voix.
D'Angelis, capitaine en retraite, 101
De Antonj, propriétaire, et ancien maire, 99
Arena, conseiller à la cour royale, 70
De Zerbi, conseiller sortant, 40
Ont été proclamés conseillers, MM. Gavini, D'Angelis et De Antonj.

M. le Préfet s'est mis en grande colère, de ce que la ville de Bastia, n'a pas attendu ses ordres, pour fêter le mariage de l'héritier présomptif du trône. Jamais, que nous sa-

chions, le chef de l'administration locale n'a reçu une réprimande aussi sévère de sa part. Se réjouir sans un ordre supérieur! Cela s'est-il jamais vu!

Le Conseil municipal de la ville de Bastia, qui avait pris l'initiative *motu proprio*, et voté les fonds nécessaires à la fête, était sans contredit le plus coupable et méritait le premier une bonne semonce; mais comment s'y prendre? — D'abord il n'est guère prudent de se commettre avec un corps électif quelqu'il soit, lorsqu'on a de gros emplois à conserver, et qu'on n'est pas soi-même inamovible. Et puis, on peut compter sur la discrétion, sur le dévouement personnel d'un fonctionnaire sous ses ordres, tandis qu'un Conseil municipal pourrait bien être moins endurant, et renvoyer crûment les reproches à qui de droit. Or, il aurait été bien aisé de démontrer, que M. le Préfet, était lui même repressible en cette occasion, puisqu'en confrontant les dates, on aurait acquis la certitude, qu'il ne s'est venu d'envoyer ses ordres, qu'après avoir connu les dispositions prises par le Conseil municipal de Bastia.

Un autre corps électif, est donc venu en aide de M. Jourdan; c'est le Conseil municipal d'Ajaccio, qui s'est chargé de blâmer la conduite de celui de Bastia. Cela paraît incroyable! Un Conseil municipal qui s'avise de faire la critique de la délibération prise par un autre Conseil, eût-il cent fois raison, serait bien plus blâmable que le dernier. Eh bien! ce qu'on ne peut obtenir d'une manière directe et explicite, on l'obtient d'une manière indirecte et implicite, mais non moins claire et précise. Que le lecteur juge par lui-même. Nous transcrivons d'après le Journal officiel de M. le Préfet, une partie de la délibération du Conseil municipal d'Ajaccio.

L'objet de la réunion est la fête que la ville d'Ajaccio doit donner à l'occasion du mariage de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans.

Si le conseil devait suivre son impulsion, il aurait pris les dispositions nécessaires pour célébrer dignement cette fête avant de clore sa session de mai; mais ne se dissimulant pas que l'obéissance à l'autorité, et la soumission aux lois, sont les actes les plus agréables, au prince royal, auquel les honneurs de la fête allaient se décerner, il a cru devoir attendre l'autorisation du préfet de la Corse, d'autant plus qu'un même jour recevra les vœux que formera pour le bonheur des époux, la population de la Corse reconnaissante envers l'héritier du trône, de l'intérêt qu'il prend à sa prospérité.

Ainsi également réuni etc.
Pour ceux qui connaissent les manœuvres habituelles de notre Préfet, il est bien clair, que cette délibération, a été rédigée dans les bureaux de la Préfecture. Voici pourtant quelques données qui pourront convaincre les plus incrédules; 1^o Le Journal de M. le Préfet a grand soin d'avertir qu'il regrettrait d'avoir vu trop tard ce document sous les yeux et de ne pouvoir le transcrire en entier. 2^o Le Conseil municipal d'Ajaccio, était parfaitement désintéressé dans la question. 3^o Ce même Conseil, a déjà fait preuve de la plus étrange complaisance en faveur de M. le Préfet, jusqu'à faire l'éloge de l'intégrité de ce magistrat, dans une adresse solennelle, votée au Prince royal à l'occasion de son mariage!

Un enfant de trois ans a été broyé sous la roue d'une charrette. Si l'on n'y prend garde des accidents de cette nature pourront se renouveler à des intervalles rapprochés. L'entrée de la ville en venant du côté de Corte, demande la plus grande attention de la part des conducteurs des diligences et des voituriers. Ce n'est pas la première fois que leur passage au milieu des rues étroites a été marqué par de pareils malheurs. Déjà des rixes et des blessures auraient dû avertir l'autorité locale du danger qu'il y avait à ne pas veiller par de sages mesures à la sûreté des piétons. Ce n'est pas sans raison que des plaintes se sont élevées contre les voituriers. Il est à craindre que leur imprudence ne leur coûte cher. Nous voudrions prévenir les accidents et les disputes qu'ils peuvent amener, la police pourrait aisément, sans gêner en aucune manière, la libre circulation des voitures, pourvoir par des dispositions efficaces à la sûreté des habitants. Partout ailleurs, l'autorité locale, se montre sérieusement occupée de ce soin.
Il faut que les conducteurs et les personnes qui les emploient sachent bien, que les tribunaux ont le droit d'accorder de fortes sommes à titre de dommages intérêts, en faveur des individus dont le préjudice est légalement constaté. Qu'ils se tiennent donc pour bien avertis. Nous tenons beaucoup à ce que ces moyens de transport n'éprouvent point d'entraves gênantes; mais nous attachons encore plus de prix à la vie des passans, et à la sécurité publique.

— On lit dans le *Moniteur* :
Les divers essais qui ont eu lieu en Corse depuis 1830 pour y introduire la culture du cotonnier n'ont pas été suivis de résultats satisfaisans. On peut néanmoins espérer que de nouveaux efforts, plus habilement dirigés, parviendront à l'acclimater dans l'île, puisque déjà dans quelques parties on trouve le coton à l'état sauvage. En conséquence, M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, vient de mettre à la disposition de M. le préfet de la Corse, une somme de 4,000 francs, destinée à de nouvelles expériences, qui devront être faites dans l'établissement du Migliacciaro, appartenant à M. Regnac, établissement dirigé par un élève de M. de Dombasle et qui paraît réunir les conditions les plus favorables.
En même temps que M. le duc d'Orléans consacra généreusement une somme de 10,000 francs à la propagation du mûrier en Corse, M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et de commerce, adresse à M. le préfet un modèle en relief de la magnanerie salubre de M. Darcey, pour être déposé au chef-lieu et consulté par les propriétaires qui se livrent à l'industrie de la soie.
Ces encouragemens sont une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement pour l'amélioration agricole et industrielle d'un département en faveur duquel il vient d'ordonner que des travaux considérables fussent entrepris pour l'abo-

vement des routes et le perfectionnement des ports.
Nous nous empressons d'annoncer l'arrivée à St-Thomas (Amérique), de la goélette *les Trois Frères*. Parti de Marseille, ce bâtiment a relâché par le mauvais temps aux îles Baléares, où il a débarqué le capitaine Griffon, tombé malade. Le propriétaire, Jean Valerj, embarqué en qualité de second en a pris le commandement et après 34 jours de traversée il est arrivé à sa destination.

M. Santelli, trésorier des invalides de la marine a été nommé par ordonnance royale, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

PARIS.

Le Roi a passé, hier, en revue à Versailles, la garde nationale du département, la troupe de ligne, l'école de St-Cyr.
Après avoir passé à cheval devant le front de bataillon de l'école de St-Cyr, le Roi s'est placé en face du centre et a fait battre un ban; puis prenant le drapeau dans sa main, le Roi a dit :
Je viens réaliser la promesse que je vous ai faite de donner à l'école, ce drapeau, qu'elle a si bien mérité par sa conduite, par son application, par son patriotisme, et par le bon esprit dont elle est animée.
Le plaisir que j'éprouve à vous le présenter est augmenté, en vous le donnant en présence de ce grand monument, où je vous ai conduits moi-même, pour vous montrer cette imposante réunion des grands souvenirs de notre histoire et de toutes les gloires de la France.
C'est là ce qui doit vous guider dans la carrière qui s'ouvre devant vous, sous ces nobles exemples, dont la vue fait toujours une si vive impression sur toute la nation, et que nous avons reprises avec tant de bonheur, il y a sept ans! Vous saurez soutenir l'honneur du drapeau tricolore, comme l'on fait nos devanciers, et si jamais vous deviez le porter au combat, la France entendrait de nouveau retentir dans vos rangs, ce cri des contemporains de ma jeunesse en 1792.

— On assure que M. de Cormenin est allé trouver son libraire, pour lui proposer une nouvelle addition de ses lettres sur la liste civile avec appendice et notes nouvelles. Le libraire a repoussé la proposition en lui faisant remarquer, qu'aux yeux du public, les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Versailles, les magnificences du Musée de Versailles rendaient, désormais, impossible tout pamphlet contre la liste civile. Le libraire s'est refusé à toute publication, à moins que ce ne fut aux frais de M. de Cormenin. Or, M. de Cormenin ne veut faire aucune avance.
— Les journaux de la frontière avouent aujourd'hui qu'ils sont forcés d'accueillir les bruits les plus contradictoires, les nouvelles les plus exagérées qui leur viennent du théâtre de la guerre civile, en Espagne. Ils accusent le gouvernement de Madrid, et plus particulièrement les généraux Oraa et baron de Meer, d'avoir adopté pour principe de garder le silence sur les opérations militaires, et de peu s'inquiéter de ce qui se publie sur les mouvemens stratégiques des différens corps d'armée. Il paraît certain que depuis le rapport fait par Irribaren, à son lit de mort, le 24 mai, du combat de Huasca, jusqu'à la date du 5 et du 6 juin, rien n'avait été publié d'exact et d'officiel sur les événemens qui se sont passés à l'entour de la ville de Barbastro. La mort du brave général Conrad est le seul fait qu'on ne puisse révoquer en doute. On dit qu'une ordonnance royale, qui lui conférerait le grade de colonel dans l'armée française, venait d'être signée au moment où l'on apprit qu'il avait été tué, par une balle reçue à la tête, dans l'affaire du 2 juin.
— On nous assure, que le traité de paix négoc-

conduite et le repentir avaient été l'objet de rapports favorables.
631 militaires condamnés soit au boulet ou aux travaux publics, soit à l'emprisonnement, ont été graciés;
206 militaires subissant des peines semblables ont obtenu une réduction dans la durée de leur condamnation;
94 militaires récemment condamnés soit aux fers, soit à des peines correctionnelles, ont aussi été l'objet d'une commutation de peine;
18 militaires condamnés à mort ont également obtenu une commutation.

949 Indépendamment de ces 949 condamnés qui ont éprouvé les effets de la clemence royale, 236 militaires des compagnies de punition ont été réadmis dans les régimens de ligne pour y achever leur temps de service.
Tout le monde comprendra combien ces actes de clemence royale doivent exciter de sentimens de vive gratitude chez les militaires qui en sont l'objet, et combien ils répandront de consolations dans le sein des familles.

(Charte de 1830.)

— On lit dans la *Gazette de New-York* du 17 mai :
Révolte à Philadelphie. — Dimanche dernier des placards incendiaires ont été affichés à Philadelphie pour exciter le peuple à se réunir et à adopter des mesures contre les banques. Lundi l'agitation devint si vive et les groupemens si nombreux, que l'on craignait que les banques ne fussent livrées au pillage. La force armée se présenta : les symptômes étaient effrayans. A quatre heures une réunion immense eut lieu sur la place de l'indépendance; à une seule exception près, on n'en avait jamais vu de semblable à Philadelphie. Des discours ont été prononcés et des résolutions adoptées par acclamations. Un comité a été nommé pour s'adresser aux banques et les inviter à retirer leurs bills de cinq dollars. Le meeting s'est ensuite ajourné à jeudi matin. La multitude a néanmoins parcouru les rues jusqu'à une heure avancée de la nuit. Il y a eu du tumulte, mais aucun excès n'a été commis.

— On assure que M. de Cormenin est allé trouver son libraire, pour lui proposer une nouvelle addition de ses lettres sur la liste civile avec appendice et notes nouvelles. Le libraire a repoussé la proposition en lui faisant remarquer, qu'aux yeux du public, les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Versailles, les magnificences du Musée de Versailles rendaient, désormais, impossible tout pamphlet contre la liste civile. Le libraire s'est refusé à toute publication, à moins que ce ne fut aux frais de M. de Cormenin. Or, M. de Cormenin ne veut faire aucune avance.

— Les journaux de la frontière avouent aujourd'hui qu'ils sont forcés d'accueillir les bruits les plus contradictoires, les nouvelles les plus exagérées qui leur viennent du théâtre de la guerre civile, en Espagne. Ils accusent le gouvernement de Madrid, et plus particulièrement les généraux Oraa et baron de Meer, d'avoir adopté pour principe de garder le silence sur les opérations militaires, et de peu s'inquiéter de ce qui se publie sur les mouvemens stratégiques des différens corps d'armée. Il paraît certain que depuis le rapport fait par Irribaren, à son lit de mort, le 24 mai, du combat de Huasca, jusqu'à la date du 5 et du 6 juin, rien n'avait été publié d'exact et d'officiel sur les événemens qui se sont passés à l'entour de la ville de Barbastro. La mort du brave général Conrad est le seul fait qu'on ne puisse révoquer en doute. On dit qu'une ordonnance royale, qui lui conférerait le grade de colonel dans l'armée française, venait d'être signée au moment où l'on apprit qu'il avait été tué, par une balle reçue à la tête, dans l'affaire du 2 juin.
— On nous assure, que le traité de paix négoc-

cié par le général Bagesaud, ratifié par le roi, a été expédié à Oran.

— On dit que M. Molé a renouvelé hier la proposition de dissoudre la chambre, et que les partisans de cette mesure se sont encore trouvés en minorité.

— La fête de l'Hôtel-de-Ville commencera à 6 heures par le banquet du roi; la table sera de 180 couverts, et occupée par les notabilités du jour. Le banquet aura lieu dans la salle du Trône, restaurée à neuf, et tendue en papier velouté cramoisi avec encadrements en plate-bandes et baguettes dorées.

— Voici le bulletin officiel publié sur la santé du roi d'Angleterre, par ses médecins, sir Henri Hallford et M. F. Crombres, et daté de Windsor le 9 juin : Le roi souffre, depuis quelques temps, d'une affection de poitrine qui les forces à garder son appartement. Bien que S. M. soit extrêmement faible, elle n'en continue pas moins à donner ses soins aux affaires de l'état.

— Aujourd'hui mardi, pas de journaux anglais. On n'a pas reçu en ville de nouvelles de la santé du roi d'Angleterre.

— Voici des bruits qui ont été répandus aujourd'hui et que nous nous bornerons à répéter. Le télégraphe de la marine a transmis hier l'ordre au préfet maritime de Toulon de tenir prête une frégate en destination pour Cadix. Cinq personnes ont été désignées par le président du conseil pour prendre passage à bord de ce bâtiment. Dans le nombre se trouve le comte de ***. Le but de cette mission est encore un secret bien gardé par les intéressés : rien n'en transpire nulle part. L'affaire a été concertée, dit-on, après l'arrivée d'un courrier de Madrid, et l'on assure que les maréchaux Gérard et Molitor ont été mis dans la confidence, et que depuis deux jours ces illustres dignitaires de l'armée sont en conférences très fréquentes et vont ensemble au ministère de la guerre.
(La Presse.)

— Le bruit s'est répandu en Norvège que le voyage du prince royal de Suède, en Allemagne, n'avait pas été favorable à ses projets de succéder au trône de Suède. On croit que si Bernadotte venait à mourir, la Norvège, où le prince royal est très populaire, se déclarerait indépendante.

— On écrit de Francfort que l'exemple général de Louis-Philippe semble trouver de l'écho en Allemagne, et que les cabinets délibèrent en ce moment sur une amnistie politique. Les prisons de l'Allemagne renferment plus de 790 détenus pour crimes et délits politiques, et l'avenir de plusieurs centaines d'étudiants se trouve compromis, parce qu'ils ont fait partie d'associations illicites. Les princes allemands voudraient bien imiter la générosité de Louis-Philippe, mais la commission centrale qui est composée d'anciens légistes résiste à leurs intentions bienveillantes.

— On parle beaucoup depuis quelques jours de la rentrée dans les cadres de l'armée active de plusieurs officiers que leurs opinions légitimistes bien connues, avaient éloignés du service depuis la révolution.

— On écrit de Hull, 7 juin :
Ce matin à six heures, lorsque le paquebot à vapeur allait partir pour Galinborough, la chaudière fit explosion, le vaisseau fut brisé en mille pièces et coula bas. Un grand nombre de passagers furent tués, blessés ou noyés. Une autre lettre de Hull estime le nombre des morts à 17; mais une troisième lettre reçue ce matin au Llyd porte le nombre à 170. Enfin un dernier rapport qui parle aussi de 170 morts affirme que la partie supérieure de la chaudière et la cheminée furent lancés à plus de cent pieds de la place où se tenait le paquebot.

— On ne parlait à la Bourse que l'importante décision de la Banque de France, qui a prêté son appui à l'une des maisons américaines les plus honorables de la capitale, Welles. Cette maison, dont l'actif s'élève à neuf millions et dont

les engagements avec les Etats-Unis sont de treize millions, s'est trouvée dans la nécessité de s'adresser à la banque ou de suspendre ses paiemens. La position de M. Welles était à peine connue, que les banquiers de Paris ont spontanément souscrit pour la moitié de la somme nécessaire, mais c'était avec la plus vive anxiété que l'on attendait la décision de la Banque de France, dans la crainte qu'elle n'imitât celle d'Angleterre. Enfin on apprit par une dépêche télégraphique arrivée à Lyon, que mieux inspirée que celle de Londres, la Banque de France a répondu favorablement à la maison américaine, et s'est engagée pour les deux autres millions. On ne peut qu'applaudir à cette généreuse décision, qui sauve peut-être la France, mais Paris et Lyon surtout, d'un affreux désastre. Car il en eût été sans doute chez nous comme chez nos voisins, où les effets du refus d'assistance de la Banque sont chaque jour plus déplorable. Aujourd'hui encore nous apprenons la suspension d'une maison très importante de Londres : Coolman et Lambers. Nous sommes heureux de voir qu'en France la Banque a mieux compris sa haute mission.
(Sémaphore.)

— Il résulte, d'une brochure publiée par M. Waghorn, agent général d'Angleterre pour la navigation à vapeur avec l'Inde par la mer Rouge, que tout en Egypte tend à se franciser. Voici, dit M. Waghorn, des faits que huit années de résidence en Egypte m'ont permis de constater.

1^o Armée égyptienne. Soliman Pacha, Français de naissance, est commandant en second.
2^o Marine égyptienne. Besson-Bey, Français, est commandant en second.

3^o Département médical. Blot Bey, Français, est médecin général en chef, et a sous ses ordres près de cent médecins français en Egypte, en Syrie et en Arabie.
4^o Enfin le département du génie est dirigé par un Français, M. Linaut.

COLONIE D'AFRIQUE.

Bone, 26 mai. — Six spahis sont arrivés de Guelma apportant la nouvelle que le camp allait être attaqué par quinze mille cavaliers d'Achmet Bey; plusieurs têtes ont été coupées par les arabes, entr'autres celles de deux charretiers français et celle d'un spahi, à portée de canon du camp; hier matin toutes les troupes sont sorties avec deux pièces de campagne, les assassins des spahis ont été dans une tribu neutre pour demander à manger, cheick les a faits arrêter et a conduit leur chef au colonel Davivier, commandant le camp, et lui a dit : Colonel, voici un misérable qui est venu hier commettre un crime sous l'ombre de tes canons; si le Grand Prophète ne l'eût fait mon frère de religion, j'aurais vengé le malheureux qui a été sa victime; mais comme je ne peux faire couler le sang d'un frère, je viens te l'amener, et te prie au nom de Sidi Abdéraman de faire haute justice sur lui; le cheick se retira; le coupable fut interpellé et il avoua le crime; il dit qu'il avait fait tomber le cavalier et que de son propre sabre il lui avait coupé le cou. Le colonel Davivier n'ayant point égard à cet aveu, lui a rendu sa liberté; le cheick informé de cette action, se présenta au colonel et lui dit : colonel tu ne t'es pas conduit avec équité et justice, et tout indigné que je suis de ta conduite, je viens te prévenir que moi cheick, commandant la tribu des Beni Uginnes, forte de huit mille hommes, ami des Français, suis leur ennemi, dès que je serai à portée de canon de ton camp, et il se retira; le colonel envoya pour l'arrêter, mais on ne le trouva pas et l'officier commandant le détachement fut jusqu'à la tribu, où il prit son enfant âgé de trois ans, en otage; la mère voulut suivre son enfant, et ils furent conduits au colonel, le cheick arriva à sa tente et ne trouvant pas sa femme en demanda des nouvelles, et on lui raconta le fait; il fut ensuite au camp et dit au colonel : ne cherches pas à te ven-

ger contre des femmes et des enfans; c'est moi que tu veux? Eh bien me voici, et lâche bien vite ma femme et mon enfant; le cheick a été mis au cachot.

L'expédition est rentrée sans avoir tiré un seul coup de fusil; on a coupé seulement six têtes. Eminie, cheick, est toujours prisonnier à Guelma. On attend son jugement avec impatience. Les tribus continuent de réarter et elles donnent pour motifs que leur solde ne leur est payée. Le fait a été vérifié et reconnu vrai, plusieurs officiers sont gravement compromis dans cette affaire.
(Toulonnais.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE. — Les journaux de Bayonne du 8 juin annoncent que tous les moulins et barques des environs de Barbastro ont été incendiés par ordre du baron de Meer.

Une capture importante a eu lieu entre Soria et Lodare. L'escorte du courrier qui sert la route de Madrid a arrêté près de Lodare un mendiant qui avait déclaré n'avoir pas de passeport et arriver de Salamanque. Fouillé par un des soldats qui avait manifesté quelques soupçons, on trouva sur lui des dépêches du général carliste Tello, et un plan de conspiration pour livrer les places fortes au prétendant. Cet homme a été conduit à Medinaoceli, et les dépêches saisies envoyées à Madrid.

— Le gouvernement publie la dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne, le 11 juin :
Le 9, Espartero est parti de Japalla pour Laraga, avec seize bataillons, pour se rapprocher des bataillons carlistes réunis autour d'Estella.

ESPAGNE. — On écrit de Barcelonne que toute l'escadre anglaise qui est à Malte viendra croiser entre Rosas et Gibraltar, et plus spécialement sur les côtes de la Catalogne. Le 29 mai il y a eu un grand dîner à bord de la frégate anglaise, *Barham*, pour fêter l'anniversaire de Guillaume IV. Toutes les autorités militaires et civiles y assistaient. On a porté des toasts à la santé du roi d'Angleterre, au roi des Français, à la reine Isabelle, et à la reine régente.

— Les dernières nouvelles en circulation à Saragosse, le 6, étaient que les carlistes avaient passés la Cinca le 5, et que, dès le 3, Cabrera était arrivé à Isar, à dix lieues de Saragosse. Ce chef n'avait été prévenu que le 25 mai, du départ de l'expédition, ce qui a retardé ses mouvemens.

— Le gouvernement publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :
Narbonne, 13 juin 1837, 8 h. 1/2. Fort-les-Bains, le 12 au soir. — Le 6, les Navarrais étaient à Estopenam (trois lieues de Tamarite), ayant laissé beaucoup de blessés à Ayer. — Une division de la reine était à Albada, à une lieue de Tamarite. — Le 10, la Seu d'Urgel n'était pas menacée.

— On écrit de Valence, le 3, que Cabrera a passé l'Ebre à Caspé avec 5 à 6,000 hommes. Serador était à San-Martro, et le Frayle dans les environs de Valence.
CONSTANTINOPLE, 1^{er} mai. — Lord Ponsonby a reçu de son gouvernement des instructions au sujet de l'affaire du tarif; mais il n'a eu encore aucune conférence officielle avec les commissaires. Il est permis d'espérer que cette affaire se terminera à la satisfaction de tous ceux qui désirent sincèrement la prospérité de leur pays.

La question relative à la succession de Mehemet-Ali est maintenant abandonnée. Le sultan a déclaré qu'il reconnaîtrait sans difficulté le droit des descendans de Mehemet-Ali, de lui succéder dans le gouvernement de l'Egypte et de la Syrie. Le vice-roi qui aurait voulu obtenir davantage a répondu qu'il ne renouvelait pas sa demande.
On croit que le sultan se rendra à Widdin et à Belgrade, et que, pour éviter la peste qui règne dans cette partie, de ses états, il retournera à Constantinople par les batoux à vapeur du Danube.



On n'a reçu aucune nouvelle de MM. Bell et Longworth depuis leur départ pour l'Abassie.

On annonçait que les Russes, commandés par le baron Rosen, avaient remporté une victoire signalée sur les Circassiens.

ALEXANDRIE, 29 avril. — On sait qu'une chambre a été récemment découverte dans la grande Pyramide. Cavaglia lui a donné le nom de chambre O'Connell, comme ayant trouvé le moyen d'y parvenir. Le colonel Wye, de son côté, l'a appelée chambre Wellington. D'autres découvertes plus importantes ont été faites. On parle notamment d'un tombeau d'une dimension colossale, taillé dans le roc. A une profondeur de 80 pieds on a trouvé une chambre renfermant un sarcophage de 30 pieds de long, d'un beau granit et couvert de hiéroglyphes. Ce tombeau s'appellera Tombeau Campbell en l'honneur de notre consul général à qui le pacha a fait cadeau de tout ce qu'il contient de précieux.

Le rapport au Roi sur le compte-général de la justice militaire pendant l'année 1834, a été tout récemment distribué aux Chambres. Il contient plusieurs aperçus remarquables.

En 1834, l'armée se composait de 319,062 hommes, y compris la garde municipale et les sapeurs pompiers de la ville de Paris. 6,385 militaires, y compris 19 indigènes d'Afrique, ont été mis en jugement, ce qui donne la proportion moyenne de 1 sur 50.

Sur ce même nombre, 6,385, 17 ont été renvoyés devant les tribunaux ordinaires pour cause d'incompétence, et 2,002 acquittés. Ainsi les conseils de guerre ont acquitté plus d'un tiers des prévenus. Le nombre des militaires condamnés est de 4,366, ce qui fait 1 sur 73 de l'effectif de l'armée.

Les diverses condamnations se divisent ainsi, savoir: 78 à mort, 305 aux travaux forcés ou aux fers, 143 à la réclusion, 322 au boulet ou au double boulet, 619 aux travaux publics, 2,883 à l'emprisonnement, 7 à la destitution, 9 à l'amercime.

Sur les 78 condamnations à mort, 11 seulement ont été mises à exécution dans les pays occupés militairement. Quant aux peines infamantes pour des faits d'insubordination, elles ont été commuées en des peines correctionnelles.

Spécifications des délits. — Il y a eu 2,530 prévenus de désertion et 1,700 condamnés; c'est-à-dire les 3/8èmes du total des condamnations. Le nombre des insonmis (ce délit est la désobéissance à la loi sur le recrutement) mis en prévention, a été de 1,558, dont 1,079 de condamnés.

Six officiers ont été mis en jugement pour absence illégale de leurs corps, 4 ont été condamnés à la destitution; 7 officiers ont été prévenus de résidence hors du royaume pendant plus de quinze jours, sans autorisation du Roi; 4 ont été condamnés.

Deux prévenus seulement ont été traduits devant les conseils de guerre et acquittés. Ce fait, dit le rapport, dispense de toute réflexion; il établit suffisamment combien l'armée reste étrangère aux passions politiques, et que sous ses devoirs, et sait que pour le pays elle ne doit être que la garante de la paix publique.

Le passage n'est-il pas, nous le demandons, un argument en faveur du projet de la fameuse loi de disjonction? C'est ce qu'a remarqué depuis la chambre entière.

592 hommes ont été prévenus d'insubordination, et 341 ont été condamnés; 17 prévenus de vol, malversation, corruption de fonctionnaires, et 9 condamnés; 43 prévenus de vol d'effets militaires par des militaires comptables, et 25 de condamnés pour vol chez leur hôte et 20 de condamnés; 508 prévenus, dont 386 condamnés pour vol d'effets militaires; 336 prévenus de vente d'effets d'habillement, armement et campement, et 261 condamnés.

La vente d'effets de petit équipement et dissipation ou mise en gage d'effets d'habillement,

de campement et de grand équipement a donné 1,175 prévenus, parmi lesquels 943 ont été acquittés.

La fréquence de ces délits avait fait penser à quelques personnes que les faits qui les constituent devraient cesser de figurer au nombre des délits, et punis que disciplinairement; le but qu'elles se proposaient serait évidemment manqué. Si ces faits cessaient d'être réprimés correctionnellement, il n'est pas douteux qu'ils se reproduiraient plus souvent encore.

5 hommes ont été mis en prévention et acquittés pour pillage, dévastation, incendie; 33 ont été prévenus de vol en prenant par fraude et sans payer à boire et à manger; 20 ont été condamnés. Le même délit, mais sans menaces, a produit 33 mises en prévention et 34 condamnations. Il y a eu 27 hommes prévenus de faux et 16 condamnations.

Viennent enfin les évasions de détenus et des communs prévus par la loi ordinaire. Le rapport porte le chiffre total de ces derniers à 866 prévenus et 475 condamnés.

Le titre auquel les prévenus étaient entrés au service doit trouver ici sa place.

Les engagements volontaires et les rengagements présentaient en 1834 un effectif de 48,911, ils ont eu 2,128 prévenus et 1,439 condamnés.

Les jeunes soldats appelés par le sort présentaient un effectif de 149,752 hommes, ils ont donné 2,464 prévenus et 1,689 condamnés.

Les remplaçants et substitués qui offraient un effectif de 64,204 ont fourni 1,763 prévenus et 1,229 condamnés.

Enfin, sur les 6,385 prévenus mis en jugement en 1834, 2,975 ont signé leur interrogatoire et 3,410 étaient complètement illettrés.

Jeudi soir, entre onze heures et minuit deux messieurs fort bien mis, mais dont la raison et les jambes étaient plus que chancelantes, passaient en faisant des zig-zag dans la rue de la Chaussée-d'Antin. Dans un pas de côté, où ils furent entraînés par le poids du corps et le défaut d'équilibre, ils tombèrent sur la devanture d'une boutique et brisèrent plusieurs carreaux. On leur demanda qu'ils eussent à payer les carreaux cassés; loin de se montrer récalcitrons, ils tirèrent de leur poche une grande quantité de pièces d'or. Des personnes d'une mise recherchée et de fort bonnes manières vinrent à passer en ce moment. Ces messieurs leur conseillèrent de ne point ainsi étaler leur or aux yeux des passans, mais d'entrer dans un café pour payer le dégât, qu'ils avaient causé.

On s'assied ensuite à une table, conseillers et conseillers; on devient communicatif et intime à la flamme brillante d'un bol de punch. La raison de nos deux milords, s'ils en avaient encore, fut laissée au fond de leurs verres.

A une heure du matin, ils furent réveillés et ramassés sur un trottoir où ils étaient tombés vivres-morts, par une patrouille qui vint à passer, et emmenés au poste de la rue-Cadet.

Ils n'ont pas été peu surpris, en se réveillant le lendemain matin, l'un d'avoir vingt-cinq louis de moins dans sa poche, et l'autre de ne plus retrouver une forte jolie montre et des bijoux précieux.

Le premier s'est cependant consolé en voyant qu'il lui était resté son portefeuille assez bien garni de billets de banque. Conduits devant le commissaire du quartier Montmartre, ils ont fait leur déclaration du vol dont ils avaient été victimes, en racontant les circonstances qui l'avaient suivi, et l'avaient amené.

Les autorités de Varsovie ont été obligées d'avoir recours des moyens coercitifs pour empêcher un duel entre les deux caustiques, Mme. Crasini et Mad.®. Carl, toutes deux également célèbres par leur beauté. Les amateurs de musique de cette ville paraissent partagés en deux camps, l'un appelle camp Carliste et l'autre Crasiniiste, et des intrigues sont mises en œuvre pour exciter la jalousie des deux artistes rivaux.

— Il existe peu d'établissements, sans doute, qui méritent plus d'être visités que l'intérieur de la banque d'Angleterre. Quelque grandiose que soit l'idée qu'on s'en ferait, par une description, la réalité doit la surpasser encore. Le visiteur qui parcourt ses nombreuses pièces désespère souvent de tout voir; il s'étonne de trouver tant de monde employé dans cet établissement et ne conçoit pas de quoi il s'occupe. C'est surtout la grande salle où se font les paiements des recettes qui l'éblouit: le nombre des employés de cette partie de la banque seule s'élève de 70 à 80. Un bruit éternel causé par la foule qui sort et qui entre, règne dans cette salle qui a tout l'air d'un marché. Une cohue constante s'y renoue comme dans les rues les plus fréquentées. Mais le coup-d'œil le plus intéressant et qui fixe les regards du visiteur, c'est la quantité d'or qu'il voit entassée sur les bureaux des comptables, ainsi que les masses de billets qu'il aperçoit dans les mains de ceux qui paient ou reçoivent. Les souverains d'or y sont placés en piles comme des montagnes en miniature.

Les affaires qui se font dans cette partie de la banque surpassent toute idée. Dans le manègement des souverains seuls, abstraction faite des affaires en billets ou bank-notes, un quart de million sterling passe quelquefois entre les mains des créanciers ou des employés de la banque, pendant les huit heures qu'elle reste ouverte par jour. Le montant des affaires faites, tant en papier qu'en monnaie, en un jour, est évalué différemment; l'évaluation la plus basse est de 2,000,000 sterling (50,000,000 fr.), la plus haute est de 2,500,000 liv. (62,500,000 fr.).

— Il se produit dans la mer du Sud un phénomène extraordinaire. Un sixième continent se forme en quelque sorte sous nos yeux. La mer Pacifique est semée d'îles dans l'immense espace de près de 50 degrés de longitude et autant de latitude. Chacune de ces îles semble être le point central de la formation de bancs de corail qui, par un progrès perpétuel, s'étend incessamment des profondeurs de la mer. L'union de quelques-unes de ces masses de rocs prend bientôt la forme d'une île, dans laquelle les semences des diverses plantes sont portées par les oiseaux ou par les vagues; et du moment où l'eau de la mer la quitte, elle se couvre d'une riche végétation. L'île nouvelle constitue à son tour le centre d'un nouveau cercle.

— Une application de l'électro-magnétisme au mouvement des machines vient d'être faite aux Etats-Unis, et le modèle d'un appareil pour l'application de ce principe est en ce moment exposé à New-York. La puissance de la mécanique s'accroît au moyen de ce nouveau procédé, au-delà de toute limite. Une batterie galvanique circulaire d'environ 3 pieds de diamètre, avec des piles aimantées d'une surface proportionnée, produirait une force d'au moins cent chevaux. Ces deux batteries suffiraient pour faire traverser l'Océan Atlantique aux vaisseaux de la plus forte dimension.

HYGIENE-GRIPPE.

La maladie épidémique qui règne en France, nous fait un devoir d'éclairer nos lecteurs sur le mérite réel des pectoraux annoncés chaque jour, et pour cela nous ne pouvons mieux faire que de transcrire textuellement l'opinion émise par l'un de nos meilleurs journaux de médecine sur les propriétés de la Pâte de Regnaud, ainsi (1) qui à Londres et à Paris est ordonnée avec un grand succès pour prévenir et guérir l'Influenza ou Grippe.

Extrait du N° XXXI de la Gazette de Santé ou recueil général de ce que la médecine peut offrir de plus avantageux pour prévenir et guérir les maladies, par une société de médecins.

(1) Chez MM. Arène, Nég'a Ajaccio; Serpentin, Md aux Terres-sèches, à Bastia.

voir le supplément,

Imprimerie de C. FERRARI.

C'est au moment où la toux, les rhumes, les catarrhes, et toute la catégorie des maladies de poitrine exercent leur empire, qu'il est important de faire connaître les moyens avoués par les médecins praticiens pour diminuer, soulager et guérir quelques unes de ces affections. Sous ce rapport nous croyons devoir recommander la Pâte de Regnaud aîné, pharmacien, à Paris, rue Gannartin, 45.

Cette pâte peut remplacer avec avantage, des tisanes incommodes et fatigantes dont l'usage est surtout difficile dans les voyages; elle est composée avec les extraits des plantes pectorales, elle possède une saveur agréable, et ne contient aucune préparation opiacée, dont l'effet toujours trompeur et souvent funeste, ne procure pour l'ordinaire, qu'un soulagement momentané. Les essais nombreux faits jusqu'à ce jour par plusieurs médecins instruits justifient notre recommandation.

DISCOURS

Prononcé par M. Joseph MULTEDE, aux funérailles du Général F. DE CASABIANCA.

Il nous quitte, Messieurs, ils s'en vont rejoindre silencieusement dans la tombe les compagnons d'armes qui les y ont précédés, tous ces nobles débris de vingt ans de guerre qu'avait respectés le canon des ennemis de la France. Chaque année, chaque jour les rangs s'éclaircissent, le cercle glorieux se rétrécit, c'est une épée qui se brise et se détache du faisceau, c'est un nom de plus qui manque à l'appel.

Nous devons cependant espérer de le conserver long-temps encore l'homme de bien, le général distingué que nous pleurons; mais on vieillit vite sur le champ de bataille, et elles sont courtes et plaines ces vies de dévouement et de sacrifice qui s'usent et se dépensent au service de la patrie. Et puis elle avait commencé de bonne heure pour le général François Casabianca cette longue succession, cette continuelle alternative de fatigues, de privations, de dangers, qui est l'existence du soldat.

Né dans une famille qui a largement payé sa dette de gloire et de sang à la France, enfant il répondait déjà au cri de détresse de la patrie menacée sur toutes ses frontières, il accourait se ranger sous le drapeau qu'elle avait fièrement planté au cœur de l'Europe coalisée. A dix sept ans il était officier, il montait à l'assaut d'une redoute anglaise, il y recevait le baptême du feu.

Lorsqu'après une énergique résistance, qui témoignera à jamais du patriotisme et du courage des habitants de Bastia, une honorable capitulation ouvrit aux Anglais les portes de cette ville, il quitta la Corse qu'abandonnait le drapeau tricolore, pour le suivre sur les Alpes et dans cette prodigieuse campagne, où il suffira de quelques mois à un général de vingt sept ans pour battre avec une poignée de braves les forces réunies de l'Autriche, conquérir l'Italie, et donner un rival, qui les effacera dans l'histoire aux deux grandes

illustrations militaires de l'antiquité, Annibal et César.

Le grade de capitaine est la récompense des services rendus par le jeune Casabianca dans cette mémorable campagne, où il trouve l'occasion de faire briller pour la seconde fois ce mépris du danger, ce sang-froid, cette bravoure dont il a donné des preuves si éclatantes pendant le siège de Bastia.

Quand nous sommes les maîtres de cette belle contrée, et que nos soldats tiennent garnison dans toutes les capitales de la haute Italie, aide de camp de son beau-père, le général Raphaël Casabianca, qui commande à Gènes ou un gouvernement populaire a renversé l'antique Constitution de cette République, il emploie l'influence que lui donne cette haute position à adoucir le sort des vaincus, à soustraire de nobles et intéressantes victimes aux sanglantes réactions, triste et inséparable cortège du triomphe des partis. Son désintéressement, dans ces circonstances, ne peut se comparer qu'à son humanité. Il ne veut qu'un prix à ses bienfaits, il n'en est qu'un digne de cette âme élevée, et il le trouve dans ces purs et intimes joies de la conscience qui jouit et se repose heureuse et tranquille dans le sentiment d'une bonne action.

Pendant son émigration, ses biens ont été dévastés, ses amis persécutés, la confiscation est encore venue pour sa famille ajouter aux rigueurs de l'exil. Il rentre en Corse sous une bannière victorieuse, ceux qui fuyaient sont les maîtres maintenant, les proscrits de la veille peuvent être proscrits à leur tour; mais ce n'est pas le cœur généreux du capitaine Casabianca qui abusera de la victoire; ses premières paroles à son retour dans son pays sont de vertueuses paroles d'oubli, de pardon et de paix. Héroïque et touchante modération, trop rare dans les temps de discordes civiles, où il n'est pas donné toujours, même aux âmes les plus sereines, même aux intelligences les plus droites et les plus hautes, de se dompter, de ne pas céder à ces élans irrésistibles, à ces révoltes involontaires et passionnées du cœur qui se soulève indigné au souvenir de l'injustice et de l'oppression.

Plus tard, Nîmes que divisent les dissidences religieuses et politiques de ses habitants est en proie aux horreurs de la guerre intestine, le sang coule, on s'assassine dans les rues; il faut tout à la fois pour y ramener et maintenir l'ordre un homme conciliant et ferme, prudent et fort; c'est le capitaine Casabianca que la confiance de l'Empereur investit de cette délicate et difficile mission en l'appelant au commandement de la gendarmerie du Gard, et cette confiance est bientôt justifiée par le succès; les factions sont désarmées, les esprits se calment, la paix et la sécurité sont rétablies dans ce département.

Admis, sur sa demande, à servir activement en Espagne, il est dangereusement blessé d'un coup

de feu au passage de la Fluvia, se distingue de nouveau dans cette guerre de la Péninsule, la plus longue, la plus rude, la plus meurtrière des guerres de Napoléon, la guerre au couteau comme l'appellait si énergiquement le général Palafox, et il obtient le grade de colonel, le commandement de la gendarmerie de Catalogne, et de l'arrondissement de Figuières. La sagesse et la droiture de son administration, la capacité et l'activité dont il fait preuve dans ce poste important, où l'a placé l'estime méritée qu'il a su inspirer au général Lamarque, lui attirent de la part de cet illustre général, du général Decaen et du maréchal Moncey les témoignages les plus satisfaisants; les éloges les plus honorables et les plus flatteurs.

En 1815, quand l'aigle secoue ses ailes prisonnières pour s'élever triomphant des rochers de l'île d'Elbe aux tours de Notre-Dame, le colonel Casabianca salua un des premiers le retour des trois couleurs, contribua puissamment à les faire réarborer en Corse, et est revêtu d'importantes fonctions par le Duc de Padoue, qui confie à sa fermeté et à son patriotisme le commandement de l'arrondissement de Corte et de la gendarmerie de cette division.

Les désastres de Waterloo vinrent bientôt mettre un terme à sa carrière militaire; mais lorsque des jours meilleurs se levèrent, que des temps plus calmes eurent succédé aux réactions de 1815 et que l'heure de la justice et des réparations eut sonné, la Restauration elle-même ne put se refuser à reconnaître les bons services rendus par le colonel Casabianca à la cause sacrée de la France, et il reçut avec sa retraite le titre honorifique de maréchal de camp.

Rentré dans la vie privée, une nouvelle et pacifique existence s'ouvrit devant lui, et il l'honora par d'autres titres, par d'autres vertus. Père tendre, ami dévoué, franc, généreux, loyal, retiré à Vescovato où l'annonce de sa mort vient d'avoir un si long, un si douloureux retentissement, sa maison était toujours ouverte à une patriarcale hospitalité, sa générosité était inépuisable envers les vieux compagnons d'armes qui avaient servi sous ses ordres, sa main ne fut jamais fermée à l'indigence, il avait des secours pour toutes les misères, des conseils pour toutes les faiblesses, des consolations pour toutes les infortunes.

Fixé depuis un an à Bastia, quand nous étions tous si heureux de posséder un aussi honnête homme, un aussi honorable citoyen, une maladie suite des rigueurs de cet hiver, qui a ouvert tant de tombes et tendu d'un crêpe noir tant de demeures, vient l'enlever à l'amour de sa famille et à l'estime de ses concitoyens.

Dieu lui a envoyé une de ces morts tranquilles et bénies comme il les réserve à ses véritables élus. Il a voulu qu'il ignorât l'angoisse de ces déchirantes séparations, devant lesquelles l'homme

juste et résigné lui-même, sent fléchir sa constance, et la science de son mal se troubler. Il lui épargne la douleur des adieux, cette suprême douleur, la seule que le chrétien redoute dans la mort, et qu'admet à peine la certitude d'une vie meilleure, et l'espérance d'une patrie où le ciel réunira pour toujours ceux que la terre aura séparés. — Ah! ils auraient été trop pénibles pour votre cœur si aimant et si bon, Général, les adieux de votre vertueuse compagne, de ce fils votre gloire et votre orgueil, de cette noble fille sur laquelle veillaient avec tant de tendresse vos sollicitudes de père, cette fille si jeune et déjà si cruellement éprouvée par le malheur, et à qui la mort aurait dû retarder cette seconde blessure qui va rouvrir et faire saigner encore la grande, l'éternelle, la profonde blessure de son cœur. — Quand ils tremblaient tous autour de vous, quand le deuil et le désespoir étaient dans leurs âmes, seul vous ne trembliez pas, vous ne vous affligiez pas, l'espérance était dans vos paroles et dans votre cœur. Dieu a voulu que vous pussiez vous endormir doucement, pour vous réveiller au sein des joies ineffables, sans avoir connu, sans avoir goûté l'amertume de ces dernières, de ces poignantes émotions.

Adieu donc! dormez en paix, Général, dans la tombe où vous accompagniez les regrets, les bénédictions, les larmes, de votre famille, de vos amis, de vos concitoyens; adieu! que la terre vous soit aussi légère que la mort vous a été douce.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
Du 14 au 21 Juin 1837.

- ARRIVÉES.**
- PORTOVECCHIO, Tartane la Medalis, cap. Castellani.
 - LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, c. Lota.
 - CERVIONE, tartane Annonciation, cap. Guasco.
 - HYÈRES, Tartane L'Annie, cap. Cay.
 - CIVITAVECCHIA, Gondole St-Joseph, cap. Thiers.
 - VENZOLASCA, Bœuf St-Joseph, c. Bertoceri.
 - CETTE, Mistick l'Assomption, cap. Bartolomei.
 - LIVOURNE, Mistick la Conception, cap. Sisco.
 - AGDE Bombarde la Marie, cap. Propos aisé.
 - LA-MAGDELAINE (Saraigne) Cutter la Colombe, cap. Roberek.
 - CERVIONE, Mistick le Pipi, cap. Gentil.
 - TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cuneo.
 - MARSEILLE, Goëlette, Constance, c. Rogliano.
 - MARSEILLE, Tartane Vierge-des-Carmes, cap. Guaitella.
 - CETTE, Bombarde Vigilant, cap. Amiens.
 - AGDE, Bombarde Adele et Rosine, cap. Benoit.
- DEPARTS.**
- GÈNES, Gondole la Misericordia, c. Benso.
 - GÈNES, Bœuf le Précurseur, cap. Sisco.
 - GÈNES, Gondole Vierge-du-Rosaire, c. Chiesa.
 - GÈNES, Mistick la Rose, cap. Sisco.
 - TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cuneo.
 - VENZOLASCA, Mistick le Pipi, cap. Gentil.
 - LIVOURNE, Gondole Conception, cap. Laporta.

ALERIA, Mistick la Conception, cap. Loquente.
LIVOURNE, Mistick Vierge, cap. Cuvayaga.
LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.
ALERIA, Tartane les deux Cousins, c. Belgodere.
VENZOLASCA, Bœuf St-Joseph, cap. Bertoceri.
ALERIA, Goëlette la ville de Bastia, cap. Zuani.

AVIS JUDICIAIRE.

Par jugement de défaut contre partie, en date du dix juin mil huit cent trente sept, dûment enregistré et signifié rendu dans la cause, entre la dame Pauline née Bartolini, femme Palmieri, ménagère, demeurant à Bastia, assistée par M^e Pignoni avoué, et le sieur Vincent Palmieri, commerçant demeurant à Bastia, son mari, défaillant, la dite dame Palmieri a été séparée de biens d'avec son mari et ce dernier condamné à lui payer sa dot montant à trois mille francs, à une pension alimentaire de vingt cinq francs par mois pour aliments d'un enfant qui reste au près de la mère et aux dépens.

Il a même été ordonné que ladite femme Palmieri, recevrait en à-compte de sa dot et à dire d'experts les effets que par suite de mesures conservatoires ordonnées par M. le Président du dit Tribunal avaient été mis en sa possession, avant la demande en séparation de biens, qui s'en est suivie. M^e Ristori avoué au même tribunal, a représenté le sieur Vincent Palmieri, à l'audience de référé tenue par M. le Président aux fins des mesures conservatoires ci dessus, mais devant le tribunal où M. le Président a renvoyé pour être statué définitivement à cet égard il a fait défaut.

Le présent extrait fait et certifié par moi avoué de la dame Palmieri soussigné.

Bastia le 21 Juin 1837.

Pignoni Avoué.

Enregistré à Bastia, le vingt un juin mil huit cent trente sept. N^o 142 recto C^o 6. recu un franc dix centimes le décime compris.

Signé CASANOVA.

ANNONCES.

En vente chez les Freres FABIANI, Imprimeurs Libraires à Bastia, et chez MARCHI, Imprimeur Libraire à Ajaccio.

LA FRANCE

Historique — Littéraire — Industrielle — Pittoresque de la

JEUNESSE

Par S. HENRY BERTHOUD

Ouvrage anecdotique, instructif et amusant, destiné à développer dès le plus jeune âge le sentiment éclairé de la patrie par l'étude et la connaissance variée de tout ce qui fait sa gloire, sa force et sa richesse, et à servir de guide aux familles par un choix d'exemples tirés de la vie de tous les Français qui ont honoré leur profession.

— Deux volumes, format d'étréennes, avec plus de deux cents gravures et cartes. — Prix: brochés, 6 fr. — Avec un joli cartonnage qui équivaut à une reliure, 7 fr. 50 c.

GRAMMAIRE FRANÇAISE DE LIGNOND, dernière édition à l'usage des institutions et des écoles primaires, revue corrigée et augmentée d'un appendice d'une méthode d'analyse grammaticale, d'un petit traité de participes etc. etc. par N. Landais 1 vol. in-12 cartonné 1. 50 c.

ARITHMÉTIQUE, GÉOMÉTRIE ET ARPENTAGE, par M. Foissy cartonné 1. 00

LA MORALE EN ACTION, ou choix de faits mémorables et anecdotes instructives 1 vol. in-12 cartonné 1. 50.

FABLES DE FÉNELON, 1 vol. in-18 1. 00.

PETITE HISTOIRE SAINTES, par ASSAÏT, 1 vol. in-18 cartonné 1. 00.

MANUEL DE CRUISIER ET DE LA CRUISIÈRE, à l'usage de la ville et de la campagne par M. Cardelli, 2 vol. in-8 2. 75.

MANUEL DU VIGYERON FRANÇAIS par Thibaut de Bernard, avec atlas in-18 3. 75.

HISTOIRE DE FRANCE par S. OUDIN in-18 cartonné 0. 90.

PETITE GÉOGRAPHIE MODERNE par M. ASSAÏT in-18 cartonné 0. 90.

CORRESPONDANCE ET RELATIONS pendant onze années (1802 à 1813) avec Bonaparte premier Consul et empereur, par J. FIEVÉE 3 volumes in-8 22. 50.

DE L'ÉTAT ACTUEL DES PRISONS EN FRANCE, considéré dans ses rapports avec la théorie pénale du Code par Moreau Christophe 1 vol. in-8. 7. 50.

LA CRÉOSOTE BILLARD, contre les MAUX DE DENTS.

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — Le flacon creux est toujours accompagné d'une instruction. — Pharmaciens dépositaires: Sampolo, à Ajaccio; Louis Gregori, à Bastia.

M. LUCCIANA, Bocca, propriétaire à Bastia, a l'honneur de prévenir le Public qu'à dater du 3 juin il aura tous les jours deux voitures disponibles: l'une partira de cette ville à 5 heures et 1/2 du matin, pour aller au Domaine de l'Arena, où elle s'arrêtera jusqu'à 4 heures de relevée, et sera de retour le soir à Bastia.

L'autre voiture partira de S^t Pancrace de Calcinca à 5 heures et 1/2 du matin pour se rendre à Bastia, où elle restera jusqu'à 3 heures de relevée, et rentrera le même soir à S^t Pancrace.

PREX DE CHAQUE COURSE.

1^{re} Place. Du Bastia à S^t Pancrace ou au Domaine de l'Arena 2 fr. 00 c.

2^e Place 50.

1^{re} Place. De S^t Pancrace ou de l'Arena à Bastia 3 00.

2^e Place 50.

Les voyageurs qui auront des malles et autres effets au dessus de cinq kilogrammes, payeront cinq centimes par kilogramme.

S'adresser au magasin du S^t Simon Orsini, Place d'Armes, à côté du Café L'Ancre, lieu de départ.

N. B. M. Lucciana, ensuite des réclamations qui lui sont parvenues et pour la commodité des voyageurs, a commencé du 10 du courant, le départ de la voiture de S^t Pancrace à Bastia, à 10 heures du matin.

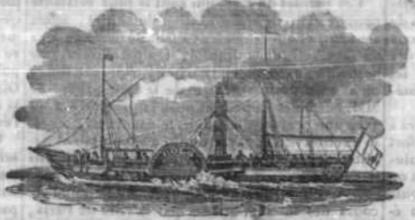
Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. — De l'Imprimerie de C. Fabiani.

MERCREDI 28 JUN 1837.

ON S'ABONNE A BASTIA
AU BUREAU DU JOURNAL.

A l'Office central de L'ÉPIQUELÉTIQUE BOUTONNIÈRE, N^o 10, rue N. Dame des Victoires N^o 10.
A l'adresse correspondance de Pl. JUBIN et C^o Place de la Bourse, N^o 3, à la correspondance commerciale, de PROMÈNE DE LA BOUTONNIÈRE rue St Honoré 207, où l'on reçoit les annonces pour l'Insulaire français.



L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

QUATRIÈME ANNÉE, N^o 137.

PRIX D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 20
POUR L'ÉTRANGER 24

Prix d'insertion, 60 centimes la ligne par semaine.



CORSE.

ELECTIONS MUNICIPALES DE BASTIA.

- Section de St-Jean*
- Nombre de votans 99.
- M. Semidei, Jacques, a obtenu, 71. voix.
 - M. Semidei, Juge d'Instruction, 64
 - M. Camoni, Vence, avocat, 58
 - M. Vannucci, Pierre, propriétaire, 57
- Section des Jésuites*
- Nombre de votans 139.
- M. Lota, François, neg^r a obtenu, 91 voix.
 - M. Podesta, Joseph, neg^r, 88
 - M. Fabiani, Joseph, employé aux postes, 78
- Section de la Conception*
- Nombre de votans 159.
- M. Milanta, avocat, a obtenu, 98 voix.
 - M. Latoar, fils, 93
 - M. Benigni, avocat, 87

Les élections municipales se sont terminées comme nous l'avions espéré; c'est-à-dire, sans troubles et sans accidents fâcheux. Dans beaucoup de localités la lutte a été cependant très vive entre les électeurs. Quant à l'administration elle a fourni une nouvelle preuve de son incapacité. Nous adoucirions le mot: car, à Bastia par exemple, non seulement elle n'a point su concierter ni diriger les efforts des nombreux amis de l'ordre, mais elle les a entravés par des contre-temps et des fausses mesures. Entr'autres dispositions M. le Préfet, a commencé par désorganiser complètement l'autorité municipale, en envoyant aux approches des élections le Maire et un de ses adjoints aux eaux thermales de la Toscane.

Nous recevons une longue lettre signée et muet du sceau de M. le Juge de paix du canton de Cervione.

Si nous avions pu prendre le change sur la véritable origine de cet espèce de factum tendant à prouver que la route royale de Bastia à Bonifacio, dite du littoral, doit passer par Cervione et les montagnes, l'autour, qui des les premiers mots, nous accuse d'injurier et estomper M. le Préfet, nous aurait tiré d'embarras.

Nous espérons que cette pièce singulière sera publiée par le journal officiel de la Préfecture, jusque là nous nous abstenons d'en entre-

prendre la réfutation. Il est juste que chacun réponde de ses œuvres, et certes ce n'est pas à M. le Juge de paix Forcandi, qu'on doit s'en prendre si la plus importante de nos routes reçoit une mauvaise direction. Ce dernier n'a eu d'autre tort que de mettre son nom en lieu et place de celui d'un autre fonctionnaire moins complaisant et dont la qualification a été visiblement raturée.

Nous nous souvenons d'avoir rencontré un vieillard marchant avec effort dans les rues de Bastia; un mince ruban à lisères pendait à son habit qui annonçait le dénuement le plus complet; il jetait parfois, un regard plein d'expression, si quelqu'officier supérieur venait à passer en grande tenue, et ce regard semblait dire: autrefois j'avais tout cela.

Le 19 de ce mois, un convoi funèbre traversait cette ville; un détachement commandé par un officier lui servait d'escorte, tambour et musique en tête. C'étaient les derniers devoirs rendus au commandant Giudicelli par les braves du 13^e de ligne.

Giudicelli, Louis, né à S^t Lucie, arrondissement de Corte, se vouta fort jeune à la carrière des armes. Incorporé dans les troupes cispalines, en l'an V de la république française, il a servi sans interruption jusqu'au 31 mai 1814; il a fait presque toutes les campagnes de l'armée d'Italie, où il était parvenu au grade de chef de bataillon. De nombreuses et honorables blessures, attestant la manière dont il avait gagné ce grade ainsi que le titre de chevalier de la couronne de fer.

Revenu en Corse en juin 1814, il jouit de la demi-solde pendant quelque temps; bientôt placé à la réforme temporaire, il toucha un modeste traitement jusqu'en 1827. Depuis cette époque le malheureux commandant s'est trouvé absolument dépourvu de toutes ressources pour vivre, et il était père de famille! Plus apte à guider son bataillon au feu, qu'à solliciter dans les bureaux de l'intendance ou de l'état major, il avait, dit-on, laissé passer les termes utiles. Réclamations, mémoires, notes, recommandations, titres authentiques et certificats honorables à l'appui, tout a été inutile, il était forcé et il a fallu vivre pendant dix ans d'aumônes!

Mais les chagrins, plus que les besoins et l'âge, ont abrégé les jours du vieux soldat.

D'anciens camarades à la retraite, la charité publique, et en dernier lieu surtout, les braves officiers du 13^e de ligne, sont venus à son secours; ce sont eux qui ont ouvert sa nudité, eux qui l'ont accueilli et nourri à leur table; (un couvert y était toujours à sa disposition, et quand ses infirmités l'empêchaient d'en profiter, ils avaient soin de lui faire tenir son dîner dans sa chétive habitation); ce sont les officiers du 13^e qui glissaient furtivement des sommes d'argent dans les poches du vieillard, et lorsqu'il s'est alité ce sont encore

eux qui se sont cotisés pour le faire soigner et pourvoir aux frais de son enterrement.

De semblables traits honorent, à notre avis, l'armée française autant que le plus brillant fait d'armes sur un champ de bataille. Nous voudrions signaler à la reconnaissance publique le nom de tous ces braves. Mais, non: il y a dans leur conduite une telle délicatesse de sentiment, qu'en les nommant, nous craindrions d'y porter atteinte: qu'ils jouissent de toute la satisfaction intérieure d'une bonne action faite en secret.

Si nous faisons une exception en publiant le nom de l'un d'eux, M. Redolati, chef de la musique, c'est que nous voulons donner à nos lecteurs une adresse pour placer à leur tour une bonne action. Le malheureux commandant a laissé une jeune fille de 15 à 16 ans, et c'est l'épouse de ce militaire qui la provisoirement recueille chez elle.

Depuis quelque temps, le commandant Giudicelli, recevait un secours de cent francs du ministre de la guerre, et en dernier lieu, notre jeune député, M. Limperani, était parvenu à lui obtenir une pension de 240 fr. sur les fonds des condamnés politiques. Il venait d'en donner avis à l'un de ses frères d'armes, le capitaine Marinetti; mais c'était trop tard! L'amertume du malheur avait miné la santé du vieillard et il avait succombé à l'âge de 74 ans.

D'autres militaires existent en Corse, qui sans être plongés dans une misère aussi complète, se trouvent dans une position analogue à celle de cet infortuné; ils sont au nombre de sept à huit. Nous serions heureux, nous qui aimons sincèrement le gouvernement de juillet, si notre voix pouvait attirer son attention sur eux. La France est généreuse envers des étrangers, Polonais, Italiens, Espagnols, Grecs, tous en recevoient des secours, tandis que les rares débris de la glorieuse armée d'Italie, expirent en demandant l'aumône!

PARIS.

— Paris, 20 juin. — LA FÊTE DE L'HÔTEL DE VILLE. — Si nous n'avions à voir dans cette fête qu'un banquet où l'on boit, où l'on mange, un bal où l'on danse et où l'on se fait servir à souper nous y ferions peu d'attention, bien que le banquet et le bal de l'Hôtel de Ville, aient été à ce titre seulement une noble, brillante et magnifique réunion; mais la fête de l'Hôtel de Ville à un caractère politique qu'il n'est pas permis de méconnaître, et c'est surtout sous ce point de vue que nous voulons l'examiner; toutefois nous dirons un mot de l'admirable fêerie qui a été déployée dans cette circonstance.

Hier, vers quatre heures, les quais qui conduisent par une ligne droite des Tuileries à l'Hôtel de Ville, étaient bordés par une foule impatiente et animée. De cinq à six heures on a vu de-

filer beaucoup de voitures, où l'on voyait briller à côté des plus jolies toilettes, des figures de femme les plus gracieuses des uniformes de la garde nationale, des costumes de pairs et de députés, de riches broderies de maréchal et les grands cordons de quelques lieutenants généraux.

A six heures un détachement de cuirassiers a annoncé le cortège du Roi; deux voitures fort simples attelées chacune de deux chevaux seulement allaient presque au pas, dans la première on voyait le Roi, oubliant des dangers qui sans doute ne se reproduiraient plus, saluer la foule, en échange des acclamations qui retentissaient sur son passage, et porter presque tout son buste hors de la portière. Le duc d'Orléans était à côté du Roi, en uniforme de lieutenant-général, et ayant le grand cordon de la légion d'honneur sur la poitrine.

Les jeunes princesses avaient des toilettes d'une charmante simplicité. Des nœuds de rubans se jouaient avec une grâce parfaite dans la chevelure d'ébène de la princesse Marie. La duchesse d'Orléans portait une des magnifiques parures qui lui ont été données au château de Fontainebleau, par la famille royale.

La façade provisoire établie dans le parallélisme de la façade en pierre répandait sur la place une vive lumière. Les lampions y serpentaient en chapiteaux, en colonnes, en cintres, en flambeaux d'hyménée.

On peut dire qu'il n'a pas fait nuit sur la place de l'Hôtel de Ville, du 19 au 20 juin 1837. L'éclat de l'extérieur répondait à la magnificence de l'intérieur.

Nous ne recommencerons pas ici la description des salles de banquet et de bal que nous vous avons données il y a quelques jours; mais il est vrai de dire que la salle du bal, vue dans le jour, en l'absence de lumière en l'absence de tant de diamants de tant d'or, de tant de gaze, de tant de jolis pieds, de tant d'yeux étincelants de plaisir ne saurait donner une idée de ce qu'elle est devenue à l'éclat des flambeaux.

Il n'était beau comme la salle du jet d'eau. Au reste, la fête favorisée au dehors par une nuit magnifique a été parfaite, à l'intérieur, tout s'y est passé dans le plus grand ordre. Les invités de M. le préfet ont très-bien souper et lui ont vidé près de six mille bouteilles de vin Champagne.

A la fin du dîner assistaient le corps municipal, les maréchaux de France, les ministres, les présidents des deux chambres, le Roi, s'est levé et a dit :

Monsieur le préfet, Je veux porter un toast à la ville de Paris, je veux lui manifester combien je suis pénétré des sentiments qu'elle m'a témoignés et combien je suis touché de ceux que lui inspire le mariage de mon fils aîné; ce n'est pas seulement en mon nom que je parle, c'est au nom de toute ma famille que je vous remercie, de l'accueil que vous faites à ma belle-fille et de la fête splendide que vous nous donnez.

Je suis d'autant plus ému que je me trouve au milieu de vous dans cette même salle, qui me retrace tant de souvenirs; car c'est ici que je suis venu le 31 juillet, à travers les barricades entourées et suivies de députés de la France, dont la voix m'appelaient à assurer le triomphe de cette Charte si vaillamment défendue et le maintien de toutes nos libertés et de toutes nos institutions constitutionnelles. C'est ici, c'est de cette fenêtre (dit le Roi en la montrant) que j'ai eu le bonheur de déployer au bruit des acclamations prolongées de l'immense multitude qui couvrait la place et les quais, ce glorieux drapeau que j'étais si heureux de revoir et ces couleurs chéries que nous reprenions tous avec tant d'élan. Je vous porte pour le toast. *A la prospérité de la ville de Paris.*

Vous savez tous, j'en ai la confiance, que c'est le but constant de mes vœux et de mes efforts; et vous en voir jouir est la plus douce récompense que je puisse obtenir de mes travaux et de mon dévouement à la patrie.

Ces paroles du Roi, qui sont la plus éclatante consécration de la Révolution de Juillet, après sept ans, et qui répondent à tant de déclamations de faux amis de la liberté, ces paroles ont été accueillies avec un vif transport. Après le dîner, on a entendu une cantate de la composition de MM. Scribe et Auber, et puis la princesse a vu avec une profonde émotion, le panorama, où elle a retrouvé son pays, rendu avec un talent d'imitation parfait. Nous reviendrons sur les détails de la fête.

Un triste événement a interrompu le cours des fêtes préparées par la ville de Paris, pour célébrer le mariage de M. le duc d'Orléans; nous en empruntons les détails à la *Charte de 1830* :

Nous allons donner quelques détails sur le déplorable événement dont tout Paris s'est entretenu aujourd'hui. Nous dirons aussi quelles ont été les circonstances touchantes qui l'ont suivi.

Un peu avant onze heures, la foule qui remplissait le champ-de-mars, et qui avait constamment applaudi au spectacle guerrier qui lui était offert, a grossi tout à coup vers une des grilles qui avoisinent l'Ecole militaire. En ce moment, sans que le lieu présentât le moindre obstacle à la circulation, l'entassement a été prodigieux. Une femme s'est évanouie dans cette mêlée; son corps est tombé, et aussitôt plusieurs personnes ayant trébuché sur lui, il s'est opéré dans la foule un resserrement subit qui a produit l'affreux malheur que tout le monde sait.

Vingt-trois personnes ont été asphyxiées; douze blessés, dont un grièvement, ont été transportés à l'hôpital militaire du Gros-Caillois, où les soins les plus touchants et les plus actifs leur ont été prodigués. A peine instruit de ce déplorable accident, M. le préfet de police s'est rendu auprès d'eux pour leur offrir des secours et des consolations.

Le conseil municipal désirait que la fête de l'Hôtel-de-Ville eût lieu ce soir même; il demandait que le roi vint y assister, entouré de son auguste famille, et en même temps il apportait à S. M. une délibération des membres présents à l'Hôtel-de-Ville, tendante à pourvoir au premier soulagement des familles victimes du funeste événement.

Cette demande a renouvelé chez S. M. et chez toute la famille royale l'expression de la douloureuse sympathie et de tous les sentiments généreux qui avaient éclaté à la première nouvelle. Tous les efforts ont été vains, le roi n'a pu arracher de son cœur, si vivement et si péniblement ému, la promesse d'assister aujourd'hui même (15) au bal de l'Hôtel-de-Ville. De plus, le roi a revendiqué hautement le droit de soulager le premier un si affreux malheur et la consolation de pourvoir à l'avenir de tant de familles infortunées.

Le prince royal s'est joint à son auguste père pour exprimer avec force, tant en son nom qu'au nom de madame la duchesse d'Orléans la même répugnance et les mêmes sentiments.

Le président et le vice-président du conseil municipal, persuadés autant qu'émus par la douleur du Roi et de S. A. R. le duc d'Orléans, allaient se retirer pour en référer au conseil lui-même et provoquer une nouvelle délibération, lorsque le prince royal, avec une émotion visible, a déclaré qu'il voulait accompagner les représentants du conseil auprès de leurs collègues, pour leur parler lui-même, pour dire tout ce que ses impressions personnelles lui suggéraient, et pour épancher près d'eux, dans cette douloureuse circonstance, tous les regrets dont son cœur était plein.

Le prince royal, accompagné du ministre de l'intérieur, est entré dans l'enceinte des délibérations du conseil municipal. Il serait impossible d'exprimer l'effet que son éloquence naturelle a produit sur tous les membres. Le prince royal a su trouver de ces mots que le cœur seul rencontre et lui peignent toute l'effusion d'une âme grande et généreuse.

Je ne voudrais, a dit M. le duc d'Orléans,

paraître à l'Hôtel-de-Ville que le visage gai et le cœur content, et je ne pourrais témoigner d'une manière libre et digne les sentiments que j'éprouve toujours au milieu des représentants de la population de Paris, si je n'avais auparavant satisfait mon cœur en essayant de soulager moi-même la douleur de tant de malheureuses familles que l'événement d'hier plonge dans le deuil.

Ces paroles, prononcées avec l'accent d'une sensibilité vraie, ont ému tous les assistants et emporté tous les suffrages. Il a été décidé à l'unanimité, que le bal de l'Hôtel-de-Ville n'aurait pas lieu aujourd'hui, et qu'il serait ajourné à lundi prochain, 19 du mois.

On lisait hier dans la *Charte de 1830* :

Par ordonnance de ce jour, le roi, accueillant la demande formée par M. d'Haussez condamné à la prison perpétuelle par arrêt de contumace de la cour des pairs, lui a appliqué, sur le rapport du garde des-sceaux, le bénéfice de l'ordonnance d'amnistie du 8 mai dernier.

Une personne récemment arrivée de Beaucuire, où elle a séjourné quelques jours, nous donne les nouvelles les plus satisfaisantes des préparatifs de la foire. Un très grand nombre de cabanes en planches est déjà élevé ou en construction. La plupart des maisons sont retenues par une foule de négociants, et selon toute apparence la foire de 1837 sera brillante, et pourra remédier en quelque sorte, pour notre ville, aux désastres de la crise commerciale qui nous éprouve depuis long-temps. On a généralement l'assurance de se défaire avantageusement des marchandises qui depuis long-temps encombrèrent les magasins. (*Courier du Gard.*)

Le *Moniteur* contient une ordonnance portant nomination de neuf chirurgiens de 2^e classe, de quatorze chirurgiens de 3^e classe d'un pharmacien de 1^{re} classe et d'un pharmacien de 2^e classe dans le corps des officiers de santé.

Ces nominations sont le résultat d'un concours où ont assisté les notabilités de la médecine.

Le duc d'Orléans a dit-on envoyé un secours de dix mille francs, comme première répartition, aux familles des victimes du Champ-de-Mars. Le prince a surtout recommandé qu'on eût le plus grand soin des blessés, et il a ordonné à ses médecins ordinaires d'aller les voir et de leur prodiguer les secours de leur art.

En quittant l'Hôtel de Ville où il était allé avec M. le ministre de l'intérieur, S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans a dit à un des membres du conseil municipal qui était à ses côtés. « Un de mes amis intimes serait mort, je n'en serais pas moins venu ce soir à la fête, parce que personne n'aurait pu douter du regret que me causerait sa perte; mais quand des malheureux, des inconnus ont succombé dans une fête donnée à l'occasion de mon mariage, si je dansais ce soir, on pourrait penser que je n'éprouve aucun chagrin de leur perte et du désespoir de leurs familles. »

Et comme les personnes qui entouraient le prince insistaient. « Eh! mon Dieu, répondit le duc d'Orléans, nous portons le deuil huit jours pour des princes étrangers et que nous ne connaissons pas, c'est bien le moins que nous gardions trois jours pour des concitoyens. »

On assure aujourd'hui que trois ou quatre personnes du Champ-de-Mars sont mortes dans la journée d'hier des suites de leurs blessures.

Un journal annonce qu'on avait jeté du monde dans la Seine par le pont d'Iéna et qu'on a retrouvé ce matin deux cadavres dans la rivière. Nous ne contestons pas le fait en lui-même; mais qu'a-t-il d'étonnant? Tous les jours on retrouve des cadavres dans la Seine et il ne serait pas trop absurde de rattacher à la pollution la pâture quotidienne des filets de St.-Cloud.

La chambre des députés a voté dans sa séance du 17 juin la loi sur la garde nationale du département de la Seine, avec les modifications que la chambre des pairs y avait introduites. Elle a également alloué à M. le ministre du commerce 8,600,000 fr., au lieu de 10 millions que le gouvernement avait demandés, pour l'achèvement des canaux.

La séance a été ouverte par le rapport de quelques pétitions. Une de ces pétitions a excité au plus haut degré l'intérêt de la chambre. Elle exposait avec énergie les souffrances et les privations inouïes de la légion étrangère, de cette légion dont la cession à l'Espagne doit être pour la France un sujet d'amers regrets. On a entendu avec une vive satisfaction les promesses de M. le ministre de la guerre, et l'engagement pris par le gouvernement de faire rendre justice aux débris de ce corps, en obtenant au moins que l'arrière de sa solde soit intégralement payé par l'Espagne.

Jeudi, à sept heures du soir, il est arrivé au ministère de l'intérieur, à Londres, un courrier qui avait quitté Windsor à 4 heures. Le roi, disent les journaux qui nous recevons aujourd'hui, est dans un état qui laisse peu d'espoir de le sauver; il est probable que dans la soirée S. M. aura cessé de vivre.

Les feuilles anglaises commencent à raisonner sur les conséquences de cette événement, et basant leurs conjectures sur leur opinion, les unes annoncent que la future reine appellera dans son conseil le duc de Wellington, et par conséquent les Tories; les autres, lord Durham et par conséquent l'opposition; d'autres enfin affirment que rien ne sera changé, et que lord Melbourne sera toujours le premier ministre de la couronne.

Quelle que soit l'affectueux souvenir que, suivant lui, le peuple conservera de Guillaume IV, qu'il nomme le roi de la réforme, le *Globe* voudrait qu'il fût dérogé aux habitudes et au cérémonial ordinaire de la monarchie anglaise et qu'on ne prit pas un deuil général pour le roi; l'état actuel de l'industrie du royaume ne permettant pas de s'exposer aux graves inconvénients que pourrait avoir l'interruption, même momentanée, du travail de beaucoup de manufactures.

Ainsi, le parlement étant dissous de droit par la mort du roi, d'après la constitution anglaise, les nouvelles élections se feront au milieu de graves embarras politiques et commerciaux; il faudra tout le bon sens et toute la raison du peuple anglais pour qu'il ne soit pas donné de démentir au réflexions que le *Constitutionnel* publiait il y a quelques jours, dans le but d'établir, que dans les monarchies constitutionnelles, qui ont chambres législatives et ministères responsables, le mort d'un roi est un événement sans conséquence politique. (*La Presse.*)

On raconte, sur la tentative d'assassinat commise sur la personne de Mgr. l'évêque d'Autun, une circonstance qui n'est pas sans intérêt et très explicite assurément. Les deux nuits qui précéderont cette tentative fariboulée, le prélat avait eu un songe dans lequel il voyait un homme faisant mille efforts pour atteindre à sa vie. Jamais il n'avait ressenti plus d'anxiétés, tant était grande la peine qu'il se donnait pour se soustraire à ses violences. L'attitude, la taille, les traits de cet homme étaient encore présents à l'imagination du prélat, lorsqu'en sortant de son église, ce ministre des autels aperçut le misérable qui en voulait à sa vie. L'assassin n'avait pas fait un mouvement que déjà il avait été reconnu par l'évêque. Effrayé, celui-ci se couvrit le visage et appela son valet de chambre. C'est dans cet instant que l'assassin tira sur lui.

Les faits de cette nature ne sont pas uniques, car on sait que l'un des meurtriers de César vint aux champs de Philippe un spectre qui peu de jours auparavant lui avait promis de le revoir aux derniers moments de sa vie. Il est aujourd'hui connu que le meurtrier de Mgr. l'évêque d'Autun avait encore pris l'engagement avec lui-même de tuer MM. les évêques de Dijon, de Bourges et de Nerves. (*Spectateur de Dijon.*)

Non seulement la *Société des Dictionnaires* et tous ses correspondants viennent de s'associer à la publication des cinquante ouvrages élémentaires de *Maître Jacques* (dont chaque ouvrage se vend séparément sept sous), mais encore presque tous les libraires des départements, les mai-

tres de pensions, les instituteurs primaires, les directeurs des écoles des régiments ont demandé cette collection, rédigée et imprimée avec tant de soin sous la direction de M. Tissot, membre de l'Académie française et professeur au collège de France.

C'est bien réellement le premier prodige de bon marché qui se soit opéré en France; on ne comprend pas, en effet, qu'on puisse donner pour sept sous une *Histoire de France*, une *Géographie*, une *Histoire des Voyages*, une *Arithmétique*, une *Mythologie*, etc., et enfin un *Lafontaine*, un *Florian*, une *Tenue des Livres*, etc. Ce n'est qu'en faisant un tirage à très grand nombre que l'on peut atteindre à un pareil résultat. Pour la première fois, nos écoles et nos campagnes vont avoir de bons livres au plus bas prix.

HYGIÈNE-GRIPPE.

La maladie épidémique qui règne en France, nous fait un devoir d'éclairer nos lecteurs sur le mérite réel des pectoraux annoncés chaque jour, et pour cela nous ne pouvons mieux faire que de transcrire textuellement l'opinion émise par l'un de nos meilleurs journaux de médecine sur les propriétés de la *Pâte de Regnaud aîné* (1) qui à Londres et à Paris est ordonnée avec un grand succès pour prévenir et guérir l'Influenza ou GRIPPE.

Extrait du N^o. XXXVI de la *Gazette de Santé* ou recueil général de ce que la médecine peut offrir de plus avantageux pour prévenir et guérir les maladies, par une société de médecins.

« C'est au moment où la toux, les rhumes, les catarrhes, et toute la catégorie des maladies de poitrine exercent leur empire, qu'il est important de faire connaître les moyens avoués par les médecins praticiens pour diminuer, soulager et guérir quelques-unes de ces affections. Sous ce rapport nos croyons devoir recommander la *Pâte de Regnaud aîné*, pharmacien, à Paris, rue Gaumartin, 45.

Cette pâte peut remplacer avec avantage, des tisanes incommodes et fatigantes dont l'usage est surtout difficile dans les voyages, elle est composée avec les extraits des plantes pectorales, elle possède une saveur agréable, et ne contient aucune préparation opiacée, dont l'effet toujours trompeur et souvent funeste, ne procure pour l'ordinaire, qu'un soulagement momentané. Les essais nombreux faits jusqu'à ce jour par plusieurs médecins instruits justifient notre recommandation ».

NOUVELLES DE CONSTANTINE.

ALGER, le 16 juin. — Sidi Embarack, bey de Milia était venu avec ses troupes camper dans les montagnes qui bordent la Médija, au sud-ouest; il annonçait l'intention de descendre dans la plaine et sommait toutes les tribus de prendre les armes. Les Hadjoutes, enhardis par ce voisinage, renforcés par plusieurs centaines de ses cavaliers, ont cherché à pénétrer, le 3 juin au matin, en dedans de nos postes, et de dépeupler les tribus qui vivent sous notre protection. Les Ouled-Mendil, les gens de Xéria, les ont reçus à coups de fusil, et les ont repoussés sans éprouver aucune perte. En même temps les Cabyles descendaient des montagnes pour tomber sur les tribus de Gueronan et de Cheraga, dont les habitants avaient mis leur familles et leurs biens en lieu de sûreté. Au premier avis de ces mouvements, le général Negrier, commandant les camps de l'Ouest, a fait prendre les armes au camp de Bouffarick, et a marché sur l'ennemi, qui a fui à son approche. Le chef d'escadron d'Erlon, du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, qui faisait une reconnaissance au delà de Sidi Khalifa, avec cinquante chevaux s'est trouvé tout-à-coup entouré par la masse des cavaliers ennemis. Il les a

(1) Chez MM. Arène, Nègès à Ajaccio; Serpentine, Md aux Terrasses, à Bastia.

chargés à diverses reprises avec beaucoup d'intrépidité, leur a tué du monde, est parvenu à les contenir et à donner le temps de le dégager.

M. le gouverneur-général ayant fait concentrer les troupes à Bouffarick, s'y est rendu le 5 dans l'intention d'entrer dans le pays des Hadjoutes, de le parcourir et de forcer le bey de Miliana à combattre ou à se retirer; il voulait tout disposer en même temps pour marcher sur Médjah et Miliana; lorsque le moment serait venu d'appuyer les mouvements que le général Bugeaud devait faire dans l'Est de la province d'Oran et dans la plaine du Chélif.

Le 6, les troupes nombreuses de cavaliers se présentèrent dans la plaine; arçulés par notre cavalerie dans les gorges au pied de la montagne, ils ne sont parvenus à en sortir qu'avec beaucoup de peine et en perdant un assez grand nombre de leurs. Ceux qui se retirèrent du côté de Blida ont été vivement chargés par les Spahis, qui en ont tué plusieurs.

Le 7, nos troupes ont pris position le soir au camp de la Chiffa; elles en sont reparties à minuit se dirigeant sur l'extrémité ou est du bois de Kharéas près du lac Halloula, afin de fouiller cette épaisse forêt dans laquelle les Hadjoutes renferment leurs familles et les troupeaux comme dans un asile impénétrable. Elles y sont arrivées peu près la pointe du jour; elles l'ont traversée et battu dans toutes les directions, ont trouvé plusieurs douars qui venaient d'être abandonnés, ont enlevé des troupeaux et se sont réunies à une autre colonne qui, partie la veille au soir de Mahelmal, avait passé le Mezfran, et s'était dirigée par Coléah, pour attaquer le bois par son extrémité Est. Les difficultés de terrain qu'elles ont rencontrées sont presque insurmontables; nos soldats étaient fusillés à bout portant par des Arabes embusqués dans le plus épais du bois; cependant nous n'avons perdu que quatre hommes tués et trois qui se sont égarés.

C'est dans ce moment que M. le gouverneur-général a reçu des lettres de M. le général Bugeaud, contenant les conditions du traité qu'il a cru devoir conclure avec Abd-el-Kader et dont la ratification est soumise au gouvernement du roi. Le message porteur de ces lettres était chargé par Sidi Embarack de dire à M. le gouverneur qu'il était prêt à se retirer. M. le gouverneur lui a fait répondre qu'il croyait devoir suspendre les hostilités jusqu'à nouvel ordre. Les troupes sont revenues le 8 au soir sur les bords de la Chiffa et le 9 à Bouffarick d'où elles rentreront dans leurs cantonnements ordinaires.

M. le gouverneur-général est rentré hier au soir à Alger, de l'excursion qu'il vient de faire dans la plaine.

Les dernières nouvelles parvenues de de Bône sont très satisfaisantes. Tout continue à y être tranquille. Achmet-Bey ne s'est pas éloigné de Constantine.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Bayonne, 14 juin, à 3 heures. Oran écrit du 9, d'Albelda, que Bucrens avec son aile gauche est à Alfara, et le baron de Meer, avec sa droite, à Balaguer, qu'il occupe ainsi tout l'espace compris entre les rivières de la Sègre et de la Noguera et la Ribagorçana; les carlistes sont en amont, leur quartier-général est à Trago. Oran retourne à Valence et remet le commandement au baron de Meer.

6 bataillons sont à Enguy depuis le 2, menaçant la ligne entre notre frontière et Pampelune. On croit qu'ils sont dans l'intention de passer en Aragon. Espartero était encore le 11 à Lérida, dont il fait rétablir les fortifications.

Bayonne, le 16 juin 1837. Oran est rentré à Saragosse le 13. Le baron de Meer, à la tête de 25,000 hommes, suivait l'expédition osaravaise par son flanc droit. Villapadierna s'est porté avec sa division con-

tra Cabanero et Tena, qui se sont emparés de Quinto.

Yriarte est allé à Catalayud rejoindre Noguerras, tenu en échec par Cabrera, à qui on donne 10,000 hommes et 800 chevaux.

Bordeaux, le 18 juin 1837, midi et demi. Un courrier, parti de Saragosse le 15, confirme entièrement l'avantage remporté le 13 par le baron de Meer, sur l'expédition carliste, dans les environs d'Isona.

Le baron de Meer, après une vigoureuse attaque sur toute la ligne, a poursuivi l'ennemi dans toutes les directions jusqu'à huit heures du soir. Le terrain était couvert d'armes et de bagages. Il pense que, dans leur retraite désordonnée, les carlistes se réfugieront dans la montagne. Fort-les-Bains, le 18 au soir.

Le 16, on ignorait à la Seu d'Urgel les positions exactes des Navarrais; de nombreuses rations ayant été demandées dans les environs de Solsona, on croit qu'ils veulent occuper cette ville, où Zorilla était arrivé le 15 avec 2,000 insurgés et 600 blessés. Le 12, il y a eu à Guissona un combat vif; le baron de Meer a remporté l'avantage sur les insurgés. La bande catalane d'Eroles ayant été mise à l'avant-garde, a beaucoup souffert; le manque de la cavalerie chrétienne a empêché d'obtenir de grands résultats.

Le général Pastors est sorti de Barcelone, le 12, avec 3,000 hommes et 2 pièces d'artillerie pour rejoindre une autre colonne et attaquer San Bay, occupé par Tristany avec 3,000 hommes et 80 mauvais chevaux.

Le 14, le général Pastors était avec 5,000 hommes à Saint-Félix et Tristany à St.-Clément. Marseille, 20 juin 1837, 9 h. 1/2 du matin.

L'armée carliste de l'infant don Sébastien a été complètement battue par le baron de Meer. Don Carlos, à la tête d'un corps de 4,000 hommes, avait fui précipitamment sur la route de Solsona.

VARIÉTÉS.

STATISTIQUE DES CÉLIBATAIRES DE PARIS.

Pendant les premières années de la vie, le célibat est plein de charmes. Là tout est fleur et poésie. Le cœur se dilate à cette liberté qui lui permet de regarder dans tous les yeux, de toucher à toutes les mains, de prétendre à tout sans se fixer à rien; beau temps d'espérances; où l'on recule volontiers l'instant des réalités, pour s'abreuer d'illusions. Que d'hommes alors, emportés par cette ardeur d'un bien inconnu à la poursuite d'une chimère, que d'hommes finissent par prendre pour un état normal ce qui n'était que l'entrée dans la vie, un état passager, lors surtout qu'ils sont arrivés à la grande année climatérique d'Hippocrate, à ce passage terrible si admirablement décrit par Buffon, à trente ans, époque à laquelle on passe de la jeunesse à l'âge mur, où les illusions et les impressions naïves du jeune âge s'effacent pour faire place aux roides spéculations, époque funeste qui entraîne tant de belles organisations dans le découragement, la tombe des grandes facultés; ces hommes se font une règle de ce qui n'était auparavant qu'un désir, et si un brillant mariage ne vient les arracher à leurs idées favorites, ils plient la nature à des habitudes qu'elle repousse, et se condamnent, d'abord sans peine, au célibat qui doit plus tard les abreuver d'amertumes.

Pour la femme, les causes de son isolement partent d'une source plus pardonnable. Ce n'est point sa faute à elle, si l'abandon attriste ses vieux jours. Le cœur de la femme est trop plein de tendres sentiments pour qu'elle se condamne au célibat par calcul.

L'absence d'une dot ou d'une famille, de grandes infortunes de cœur, voilà presque toujours les causes qui l'y ont contrainte.

Dans les deux cas, sa vie n'est qu'une longue suite de souffrances intimes, d'autant plus poignantes qu'elle doit les cacher avec plus de soins. D'un côté c'est un désir, une soif de mariage; ce

sont des espérances continuelles, qu'un seul jour voit naître et mourir; de l'autre, c'est un regret éternel, que le chapitre intarissable des comparaisons renouvelle avec plus d'amertume. Et puis, pour l'une et pour l'autre, celle qui a perdu et celle qui n'a pas trouvé, il y a le sentiment intime de sa faiblesse; seule, toujours seule, sans défenseur, sans confident. La femme, dont la sensibilité est si exquise, qui vit de naifs épanchements, la femme condamnée à passer sur cette terre sans une voix d'enfant qui la caresse, sans deux bras d'hommes qui l'étreignent, sans la considération qui entoure la mère et l'épouse, est à mes yeux une complète anomalie; c'est la personnification des souffrances intimes, celles qui sont le moins comprises, et néanmoins les plus douloureuses.

En général, la vie d'un célibataire est toute de pensée ou toute d'inertie. Quelle mine fertile ne présentent pas ces deux mots! Essayer d'esquisser ici ce caractère, même à grands traits, est une tâche au dessus de mes forces. J'aimerais mieux reporter mes regards sur la douce quiétude et le bonheur constant de l'homme dont toute la pensée est concentrée sur un foyer peuplé d'être chéris, dont il est la providence. Je pourrais dépeindre les soins qui l'entourent, les prévenances, les caresses dont il est l'objet, et ces longues scènes d'intérieur si douces après le travail; mais il est inutile de retracer ces plaisirs du cœur, qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer.

Ces réflexions m'ont été suggérées par la lecture de la statistique suivante des célibataires de Paris, qui m'est tombée sous les yeux. On l'attribue à un dame. Quels motifs ont pu la déterminer à un semblable travail? Croiyons qu'elle n'a été poussée à cette recherche que par la curiosité. Il y a pourtant une profonde amertume dans le zéro qui termine sa nomenclature.

Célibataires vivant dans les hôtels,	3185
Célibataires vivant chez des parents dont ils attendent l'héritage,	1736
Célibataires dévorés d'ennuis et de soins de leur personne,	2604
Importunés par les neveux et nièces,	1883
Borrus, cacochymes, et inquiets au déclin de leur vie,	5384
HEUREUX,	A. P.

AVIS JUDICIAIRE.

Par jugement du douze mai dernier, dûment enregistré le Tribunal de commerce séant à Bastia, a ordonné la licitation, par vente aux enchères publiques, au plus offrant, du navire français (Mistick-Goëlette la Conception, jaugeant 28 tonneaux et 54/94^e proindives entre les sieurs Antoine Bonelli et César Padovani de cette ville, ainsi que de ses agrès, apparaux, ustensiles et chaloupe, en présence de M. Benedittini Juge au dit tribunal et commissaire délégué en cette partie, assisté du Greffier.

En conséquence, le Public est prévenu que la dite vente, aux enchères publiques, aura lieu samedi prochain, premier juillet, deux heures de relevée dans la salle d'audience du même tribunal de commerce.

La première mise à prix est fixée à deux mille cinquante francs en tout.

Les personnes qui voudraient prendre connaissance du navire et des objets susdits, pourront se présenter au greffier soussigné, ou chez le sieur Antoine Bonelli susdit. Le prix de la vente se payera comptant.

Bastia le 27 juin 1837.

Le greffier du dit tribunal,
Signé A. D. MARIOTTE

ANNONCES.

AUBERGE A OREZZA.

CHABRETEIX, aubergiste, à Bastia, a l'honneur de prévenir les personnes qui se rendent à Orezza, qu'il partira le 15 du mois prochain, pour établir un auberge à Piedicroce, où l'on sera bien servis et à des prix modérés.

LA CRÉOSOTE BILLARD, contre les MAUX DE DENTS.

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — La flacon carré est toujours accompagné d'une instruction. — Pharmaciens dépositaires. Sampolo, à Ajaccio; Louis Gregori, à Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

Du 21 au 28 Juin 1837.

ARRIVÉES.

PORTO-TORRE, (Sardaigne) Tartane l'Assomption cap. Saetoni.
LIVOURNE, Gondole la Misericorde, c. Benso.
VENZOLASCA, Bœuf St-Joseph, c. Bertocci.
LIVOURNE, Bœuf S-Joseph, cap. Paoli.
LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, c. Lota.
CERVIONE, Mistick Antoinette, cap. Bugliano.
ALERIA, Mistick la Conception, cap. Loquente.
ALERIA, Tartane les deux cousins c. Belgodere.
ALERIA, Goëlette la ville de Bastia, cap. Zaani.
TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cuneo.
TOULON, Goëlette d'Etat l'Éclair, cap. Gasquaci, Lieut. de vaisseau.

DEPARTS.

CERVIONE, Mistick l'Antoinette, cap. Bugliani.
AJACCIO, Gondole la Rose, cap. Donzella.
LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.
TOULON, Bateau à vapeur Var, cap. Cuneo.
CERVIONE Bombarde Adèle et Rosine, cap. Benoit.
MARSEILLE, Mistick le Pipi, cap. Gentil.
VENZOLASCA, Goëlette, Constance, cap. Rogliano.
MARSEILLE, tartane Annonciation, c. Guaseo.
CERVIONE, Mistick l'Assomption, c. Bartolomei.
ILE-ROUSSE, Bœuf S-Joseph, cap. Bertocci.
GÈNES, Mistick l'Antoinette, cap. Bugliani.
LIVOURNE, Mistick St-Antoine, cap. Stretti.
ALERIA, Gondole Assomption, cap. Saetoni.
CERVIONE, Tartane Virgo-des-Carmes, cap. Guaitella.
LIVOURNE, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.
LIVOURNE, Bombarde la Marie, c. Propos aîné.

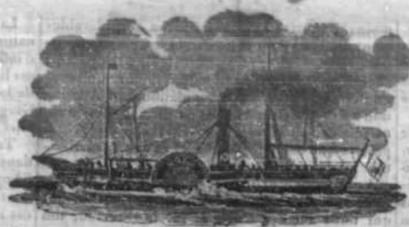
Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia. — De l'Imprimerie de C. Fabiani.

MERCREDI 5 JUILLET 1837.

ON S'ABONNE A BASTIA AU BUREAU DU JOURNAL, A PARIS

A l'Office-imp. de L'ÉVÊQUE DE BASTIA, rue M. Dame des victoires N 338.
A l'Imprimerie correspondance de M. JUSTIN et C. Place de la Bourse, N° 55, à l'Office-imp. commerciale, de PIGNON DE LA BASTIA rue St-Basile 297, et l'an républicain pour l'insulaire français.



L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CORSE.

ROUTE ROYALE DE BASTIA A BONIFACIO.

Le journal de la préfecture du 1^{er} de ce mois, ayant publié la lettre signée par M. le juge de paix de Cervione, nous nous empressons de la mettre sous les yeux de nos lecteurs, en l'accompagnant de quelques notes ou observations afin que le Public nous juge s'il ne l'a déjà fait.

Nous avons attendu que la défense fût en quelque sorte avouée par son auteur véritable, ou du moins, par celui à qui elle devait profiter. Il est facile de s'en rendre raison: nous attachons une grande importance à ce qu'il résulte, non que M. le juge de paix, mais bien que le chef-actuel de l'administration de la Corse, ne comprend point les questions relatives aux voies de communications.

Nous avons surpris, pour ainsi dire, M. le préfet en flagrant, se donnant à lui-même dans son journal, les éloges les plus pompeux pour la plus grande des énormités qu'il était possible de commettre en matière de direction d'une ligne de grande communication.

Nous avons formulé clairement nos principes, et nous avons précisé nos attaques. M. le préfet a un journal à sa disposition, que ne s'en sert-il ouvertement pour défendre son acte? rien de plus juste et en même temps de plus naturel lorsqu'on a une bonne cause et une bonne conscience; mais quand on se sent placé en dehors de la vérité, on craint le grand jour, on craint ses propres aveux, on craint de fournir soi-même de nouvelles armes à de nouvelles attaques; et l'on préfère les voies détournées. On substitue une espèce de champion dans l'arène de la discussion publique, un fonctionnaire subalterne qu'on puisse désavouer au besoin, un complaisant qui prenne la défense d'actes qui ne lui appartiennent pas, et qui, faute de bonnes raisons, commence par vous dire des injures, sous le prétexte que vous avez injurié et calomnié son patron. Tromperie, ruse grossière et maladroite, qui n'en impose plus à personne en Corse, et qui retombe à plomb sur celui qui la met en œuvre! mais laissons parler notre adversaire sous le masque qu'il lui a plu de prendre, bien persuadés que chacun de nos lecteurs, va lui placer son véritable nom sur la figure.

Cervione, le 20 juin 1837.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Notre feuille du 7 de ce mois contient un long

QUATRIÈME ANNÉE, N° 138.

PREMIER ABONNEMENT POUR LA CORSE.

POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LES ÉTRANGERS 20
Prix d'insertion
CE JOURNAL PARAIT LES MARDIS



article sur l'avant-projet de la route royale de Bastia à Bonifacio.

Vous combattez ce système. Et voici votre première objection: Vous dites que dans les moyens de transport on doit rechercher avant tout, l'économie du temps et des forces motrices. Nah, je pense, n'a jamais osé contester ce principe, et certes vous pourriez vous épargner la peine de répéter des choses qui sont à la portée des esprits les plus communs. Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Je vais appeler succinctement les considérations sur lesquelles repose l'avis de la commission: j'examinerai ensuite si vous en avez détruit une seule. J'ajouterai celles qui ont été oubliées; et le public nous jugera, s'il ne l'a déjà fait.

Cervione est situé au milieu de la côte orientale, à une journée de Bastia et à une très petite lieue du bord de la mer. Le voyageur y trouvera un lieu assuré de repos; car nul n'ignore que la vaste plaine de Portovecchio au pont de Golo est malsaine.

Il est dès à présent le centre d'activité d'un commerce journalier avec les cantons de Prunelli, Pietra, St.-Nicolas, Pero-et-Casevecchio, Moita, Valle et Piedicroce. Les transports s'effectuent à dos de mulet. En suivant la direction indiquée par la commission, ces nombreuses populations percevaient aussitôt des chemins d'embranchement; des voitures remplaceraient les mulets, et le commerce recevrait une immense impulsion.

La civilisation prendrait un nouvel essor. Tout le monde sait que c'est de la ville qu'elle reflue dans les campagnes. En facilitant les moyens de transport, il y aura nécessairement plus de monde qui se rendra au centre d'activité. Et de là en découlera une somme de bien plus considérable. Les esprits seront dirigés vers le travail, qui est l'agent le plus actif d'une bonne civilisation, et les mœurs s'adouciront. Tels sont les motifs, si je ne me trompe, sur lesquels la commission d'enquête a décidé, à l'unanimité, que la route devrait traverser Cervione.

Tout le monde sait que c'est de la ville qu'elle reflue dans les campagnes. En facilitant les moyens de transport, il y aura nécessairement plus de monde qui se rendra au centre d'activité. Et de là en découlera une somme de bien plus considérable. Les esprits seront dirigés vers le travail, qui est l'agent le plus actif d'une bonne civilisation, et les mœurs s'adouciront. Tels sont les motifs, si je ne me trompe, sur lesquels la commission d'enquête a décidé, à l'unanimité, que la route devrait traverser Cervione.

La civilisation prendrait un nouvel essor. Tout le monde sait que c'est de la ville qu'elle reflue dans les campagnes. En facilitant les moyens de transport, il y aura nécessairement plus de monde qui se rendra au centre d'activité. Et de là en découlera une somme de bien plus considérable. Les esprits seront dirigés vers le travail, qui est l'agent le plus actif d'une bonne civilisation, et les mœurs s'adouciront. Tels sont les motifs, si je ne me trompe, sur lesquels la commission d'enquête a décidé, à l'unanimité, que la route devrait traverser Cervione.

La civilisation prendrait un nouvel essor. Tout le monde sait que c'est de la ville qu'elle reflue dans les campagnes. En facilitant les moyens de transport, il y aura nécessairement plus de monde qui se rendra au centre d'activité. Et de là en découlera une somme de bien plus considérable. Les esprits seront dirigés vers le travail, qui est l'agent le plus actif d'une bonne civilisation, et les mœurs s'adouciront. Tels sont les motifs, si je ne me trompe, sur lesquels la commission d'enquête a décidé, à l'unanimité, que la route devrait traverser Cervione.

La civilisation prendrait un nouvel essor. Tout le monde sait que c'est de la ville qu'elle reflue dans les campagnes. En facilitant les moyens de transport, il y aura nécessairement plus de monde qui se rendra au centre d'activité. Et de là en découlera une somme de bien plus considérable. Les esprits seront dirigés vers le travail, qui est l'agent le plus actif d'une bonne civilisation, et les mœurs s'adouciront. Tels sont les motifs, si je ne me trompe, sur lesquels la commission d'enquête a décidé, à l'unanimité, que la route devrait traverser Cervione.

Vous combattez ce système. Et voici votre première objection: Vous dites que dans les moyens de transport on doit rechercher avant tout, l'économie du temps et des forces motrices. Nah, je pense, n'a jamais osé contester ce principe, et certes vous pourriez vous épargner la peine de répéter des choses qui sont à la portée des esprits les plus communs. Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.

Vous alléguiez ensuite que Cervione est situé sur une hauteur fort élevée, (c) qui domine le pays presque perpendiculairement et que la route royale quitterait la plaine pour se jeter dans les montagnes. Une hauteur fort élevée, (élevatissima), dominant le pays presque perpendiculairement. C'est vraiment digne d'un lecteur de romans. Je ne veux pas supposer que vous soyez de mauvaise foi, car elle serait par trop insigne. Cervione est situé au pied des montagnes à une fort petite lieue du bord de la mer. Son élévation est si peu considérable, qu'en s'écarter du tracé des ingénieurs et en suivant l'indication de la commission, il y aura tout au plus un détour de trente minutes. Voici la vérité; il ne fallait pas vous en écarter. Et il est temps que vous sachiez qu'il n'est pas facile d'induire en erreur le pays, que vous prétendez connaître mieux que personne.